

Réunion du Conseil municipal

du lundi 16 novembre 2020 à 14 heures
en visioconférence et en présentiel en la salle des
conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Modalités techniques de la tenue du Conseil.

Il est demandé au Conseil d'approuver les conditions techniques d'organisation du conseil municipal de la ville de Strasbourg à distance, et plus particulièrement les conditions en ce qu'elles concernent :

- l'identification des membres de l'assemblée participants au conseil,
- la tenue des débats,
- l'organisation des scrutins.

Adopté

2 Désignation d'un déontologue.

Le Conseil est appelé par vote à la majorité d'au moins trois cinquième des voix *a* désigné M. Patrick WACHSMANN par 60 sur 60 votants aux fonctions de déontologue du conseil municipal de Strasbourg. Le mandat de WACKSMANN s'achèvera dans un délai de trois mois au plus tard après le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Adopté

3 Adoption du règlement budgétaire et financier de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le règlement budgétaire et financier.

Adopté

4 Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la volonté de Madame la Maire de Strasbourg de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal.

Prend acte

Il est également demandé au Conseil de décider par un premier vote d'allouer avec effet du 4 juillet 2020, en appliquant en tant que besoin les dispositions relatives à l'écrêtement des fonctions électives :

1. à la maire une indemnité mensuelle fixée à 100 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique
2. au premier adjoint, une indemnité mensuelle fixée à 49 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique
3. aux adjoints-es disposant d'une délégation, une indemnité mensuelle fixée à 49 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique
4. aux conseillers-ères une indemnité correspondant à 6 % de l'indice de référence
5. aux conseillers-ères délégués-ées (mentionnés-ées au a) du présent rapport), une indemnité mensuelle complémentaire de 162,63 € prélevée sur la différence entre le montant maximal pouvant être alloué au maire et aux adjoints et le montant qui leur est effectivement versé ;
6. aux conseillers délégués dans des fonctions supplémentaires à celles mentionnées au 5 ci-dessus (soit ceux mentionnés au b) du présent rapport), une indemnité mensuelle complémentaire de 566,64 €, prélevée dans les mêmes conditions qu'au point 5.

Adopté

Le Conseil est appelé à décider par un second vote de majorer de 25% l'ensemble des indemnités de la maire, des adjoints-es et des conseillers-ères (délégués-es) précédemment octroyées, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, telles que présentées dans le tableau annexé.

Le montant des indemnités visées ci-dessus évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence.

Adopté

5 Décision modificative n°1 2020 du budget de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à :

- a) *arrêter par chapitre la décision modificative 2020 n°1 du budget principal de la Ville tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :*

I.EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	
---------------------------------------	--

Dépenses		
Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	234 389,84 €
014	Atténuation de produits	-18 680,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-4 933,94 €
67	Charges exceptionnelles	589 224,10 €
		6 800 000,00 €
Recettes		
Chapitre	Libellé chapitre	
013	Atténuations de charges	49 900,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-503 613,00 €
73	Impôts et taxes	2 375 637,00 €
74	Dotations et participations	-74 822,27 €
75	Autres produits de gestion courante	696 500,00 €
76	Produits financiers	125 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 378 208,80 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	253 189,47 €
		6 800 000,00 €
II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
1. CREDITS DE PAIEMENT		
Dépenses		
Chapitre	Libellé chapitre	
020	Dépenses imprévues	-44 046,27 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-133 767,42 €
204	Subventions d'équipement versées	-1 264 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	-2 551 046,41 €
23	Immobilisations en cours	-2 199 639,90 €

27	Autres immobilisations financières	501 000,00 €
454104	Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	-10 000,00 €
		-3 200 000,00 €
Recettes		
Chapitre	Libellé chapitre	
021	Virement de la section de fonctionnement	5 500 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-6 516 600,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 500,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	-250 000,00 €
13	Subventions d'investissement	671 697,91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-3 096 597,91 €
454204	Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	-10 000,00 €
		-3 200 000,00 €
2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME		

En Dépenses : 941 328 650,61 €

En Recettes : 212 648 944,90 €

b) informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=UjLQFOFr004nKsuSRIokhC>

Adopté

6 Décision modificative n°1 2020 du budget de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil est appelé à :

a) arrêter par chapitre la décision modificative 2020 n°1 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitre	Libellé chapitre	
022	Dépenses imprévues	-32 575,00 €

65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	31 575,00 €
		0,00 €

b) informer que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant
https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=anXoP_wz5hAX8aBsfJKfCB

Adopté

7 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20VDS0080	Conception, création, réalisation, mise en page et suivi des supports de communication générale et événementielle des Musées de la Ville de Strasbourg	1 an reconductible 3 fois	REBEKA AGINAKO	Sans minimum 120 000 € HT maximum par période	17/09/2020
19VDS0133	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des toitures, la restauration des menuiseries extérieures, la réfection de façades et mises aux normes	60 mois y compris l'année de parfait achèvement	Groupement d'entreprises conjointes Oziol de Micheli / SEDIME / INGEDEC	786 900	17/09/2020

	diverses dans les bâtiments composant l'Hôtel de Ville à Strasbourg				
--	---	--	--	--	--

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

- la passation des avenants énumérés dans la délibération ;
- la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

8 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la Ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 214 000 € HT (fournitures et services) et à 5 350 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2020.

Communiqué

9 Conventions transactionnelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et les entreprises suivantes, au moyen de conventions transactionnelles portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme HT à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat
Groupement de maîtrise d'œuvre LAN ARCHITECTURE, TERELL, JEAN-PAUL LAMOUREUX, BATISERF, CHANGEMENT A VUE	Marché 2014/0518 de maîtrise d'œuvre en vue de la construction du nouveau Théâtre du Maillon à Strasbourg	LAN ARCHITECTURE : 159 326,11 TERELL : 24 454,97 JEAN-PAUL LAMOUREUX : 7032,94 BATISERF : 11470,59 CHANGEMENT A VUE : 26763,82
EIFFAGE ALSACE FRANCHE-COMTE	Marché 2017/0288 d'électricité, courants forts et courants faibles, pour les travaux de construction du nouveau théâtre du Maillon à Strasbourg	115 000
BOUYGUES BATIMENT	Marché 2019/715 ayant pour objet la rénovation de la villa MASSOL à Strasbourg	15 000
FRAMATEC	Marché 2018/618 de structure/ couverture dans le cadre des travaux de restructuration et mise en sécurité du Palais des Fêtes - tranche 2	11 500

- la conclusion des conventions transactionnelles jointes à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,
- l'engagement des parties aux présentes conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son.sa représentant.e à signer et à exécuter les conventions transactionnelles.

Adopté

10 Représentation au sein de divers organismes.

Il est demandé au Conseil de désigner pour le représenter

ADEUS :

M. Marc HOFFSESS

OFSA

1 titulaire : Mme Lucette TISSERAND

1 suppléant-e : M. Salah KOUSSA

Adopté

11 Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Retiré

12 Créances à admettre en non-valeur.

Le Conseil est appelé à approuver :

- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2019 pour une somme de **77 484,25 €**;
- les créances éteintes, à hauteur de **96 273,54 €**;
- trois remises gracieuses pour un montant de **4 801,12 €**.

Adopté

13 Créances à admettre en non-valeur Œuvre Notre Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver les admissions en non-valeur au titre de l'exercice **2020**, des créances irrécouvrables pour une somme de **837,84 €**.

Adopté

14 Présentation des comptes 2019 et du budget 2020 du Crédit Municipal.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal a approuvé le 5 mars 2020 ses comptes 2019.

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal conformément à l'article 2 de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal.

L'activité de la Caisse en 2019 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes.

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 5 861 €.

Au cours de l'exercice 2019, les intérêts des prêts sur gage ont augmenté de 1,46%. L'encours de ces prêts s'élève à 5,5 M€ au 31 décembre 2019, en légère hausse par rapport à 2018. Les droits sur adjudications ont augmenté de 5%. Mais globalement, le Crédit Municipal constate que ses recettes ont atteint un palier après de fortes progressions observées, entre 2009 et 2013, liées à une forte hausse des cours de l'or et à l'arrivée massive de nouveaux clients / usagers à la recherche de solutions de relais financiers.

Ainsi, les recettes de l'activité courante sont en progression par rapport à 2018 (1,55%).

La Ville de Strasbourg a versé en 2019 au Crédit Municipal une subvention d'équilibre de 40 000 € et une subvention d'investissement de 17 000 € pour financer notamment des logiciels et des travaux dans les locaux. Conformément à la convention financière, la subvention d'équilibre est versée pour assurer la pérennité de l'activité du Crédit Municipal et est ajustée en toute fin d'exercice en fonction des résultats réels de l'exercice, eu égard au respect du coefficient d'exploitation (rapport entre les frais généraux et les dotations nettes aux amortissements et les produits d'exploitation) imposé par l'Autorité de contrôle prudentiel, comme tout établissement bancaire.

De plus, elle a octroyé à la Caisse comme chaque année depuis 2014, pour un an, une avance de 300 000 € remboursable, sans intérêt, pour pallier le manque d'implication des banques qui ne répondent pas sur l'ensemble des besoins du Crédit Municipal en matière de lignes de trésorerie ou si elles y répondent, le font à des coûts restant élevés. Ces crédits court-terme financent essentiellement les prêts sur gages.

Les charges totales, y compris les éléments exceptionnels ont été quasi stables par rapport à 2018. Elles comprennent principalement la masse salariale qui est en baisse par rapport à l'exercice précédent (-1%), les petits travaux et services extérieurs qui sont en hausse de 18% en raison de l'ouverture prochaine de l'agence de Mulhouse, les impôts et taxes qui ont augmenté de 8% à cause de la progression des ventes aux enchères générant des taxes et les frais financiers (en baisse de 3%). Ce dernier poste est en recul, en raison de la diminution des index monétaires, même si les banques maintiennent des niveaux de marges ou de commissions relativement importants malgré les volumes de liquidités excédentaires.

En section d'investissement, on constate un excédent de 51 826 €.

Ainsi, le solde global sur les deux sections en 2019 est en excédent de 57 687 € contre 50 885 € en 2018.

Le budget 2020 est en baisse par rapport au budget 2019, baisse due pour l'essentiel à un étalement des charges entre 2019 et 2020 concernant les travaux consacrés à l'ouverture de l'agence de Mulhouse.

Les éléments financiers dans leur ensemble, notamment au regard du coefficient d'exploitation, traduisent une situation équilibrée, saine et rassurante pour l'avenir. Les efforts consentis par la Caisse en matière de modernisation, de maîtrise des dépenses et de communication vont bien dans ce sens.

Communiqué

15 Avis sur les emplois Ville.

Le Conseil est appelé à approuver après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

16 Désignation d'un membre du conseil municipal pour figurer sur la liste en vue de la composition du conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux-ales.

Le Conseil est appelé à désigner Monsieur Jean WERLEN pour figurer sur la liste des représentants-es des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en vue de la composition du conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux-ales qui a compétence pour la Région Grand Est.

Adopté

17 Désignation d'un membre du conseil municipal pour figurer sur la liste en vue de la composition du conseil de discipline de recours des agents-es contractuels-les.

Il est demandé au Conseil de désigner M. Jean WERLEN pour figurer sur la liste des représentants-es des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en vue de la composition du conseil de discipline de recours des agents-es contractuels-les de la FPT qui a compétence pour la Région Grand Est.

Adopté

18 Cadre de la politique publique de démocratie locale à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le cadre de la politique publique de démocratie locale à Strasbourg, les principes, fondements et valeurs des espaces et outils de participation citoyenne tels que proposés ;
- la réévaluation des critères de recevabilité des projets proposés dans le cadre de la saison 2 du Budget Participatif et le calendrier de réalisation de cette saison par le Groupe de Suivi de la saison 2, suivi de leur adoption en Conseil de la participation citoyenne et de leur formalisation à travers une délibération du Conseil municipal.

Adopté

19 Réaménager les cours d'établissements scolaires et de la petite enfance pour lutter contre les changements climatiques, pour réinventer les usages et favoriser l'égalité filles-garçons.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en œuvre de la démarche proposée de déminéralisation/ végétalisation au sein des cours d'école du territoire de la ville de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil de décider d'inscrire le budget de 1,75 M€ au titre de l'année 2021 pour traiter les cours des écoles Catherine, Albert le Grand élémentaire, Musau, Schoepflin et Académie et deux établissements municipaux de la petite enfance.

Le Conseil est appelé à autoriser Madame la Maire de la ville de Strasbourg ou son/sa représentant-e à engager toute procédure administrative et à signer tout document utile à la mise en œuvre effective de la démarche décrite.

Le Conseil est également appelé à solliciter l'Eurométropole de Strasbourg pour engager les réflexions, études de faisabilité des « rues scolaires » sur le territoire de Strasbourg.

Adopté

20 Présentation au Conseil des rapports d'activités de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2019.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la ville de Strasbourg pour l'année 2019 et du rapport d'activité de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2019 disponibles via le lien ci-dessous :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=1rEGSnS.S6uyFfaRCtlhGB>

Prend acte

21 Communication des rapports annuels 2019 sur :
- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance des rapports annuels 2019 sur les prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Communiqué

22 Avis de la ville de Strasbourg concernant l'acquisition par la paroisse Saint Ignace de deux appartements.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'acquisition par la paroisse Saint Ignace, dans un ensemble immobilier sis à Strasbourg, 67100 :

- le lot N° 304, consistant, dans le bâtiment B, en un appartement de trois pièces de 65,08 m², au 1er étage, et 394/1000èmes de parties communes,
- le lot N° 412, à usage de box parking au sous-sol et 24/1000èmes des parties communes,
- le lot N° 305, consistant, dans le bâtiment B, en un appartement de deux pièces de 46,66 m², au 1er étage, et 287/1000èmes de parties communes,
- le lot N° 414, à usage d'emplacement de parking extérieur et 23/1000èmes des parties communes,

Le montant de ces acquisitions, soit 443 000 €, sera financé par le prix de la vente à la ville de Strasbourg de l'ancien foyer paroissial rue du Kammerhof et servira de placement immobilier.

Adopté

23 Avis de la Ville de Strasbourg concernant la vente par la paroisse protestante Saint Pierre le Vieux d'un immeuble d'habitation.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente par la paroisse protestante Saint Pierre le Vieux :

-d'un immeuble de cinq appartements sis à Strasbourg, 67000, 18, rue de Bâle, porté au cadastre de la Commune sous la Section ED, Parcelle N° 384(A)/0011, pour 1a 95ca, et N° 384 (B)/0011 pour 4ca, moyennant le prix de 1 250 000 €, à la société Foncibail, dont le siège social est à SRASBOURG, 2 Allée de la Robertsau.

Le montant de cette vente, soit 1 250 000 €, sera ventilé entre :

- un apport de trésorerie de 100 000 € pour compléter la subvention demandée lors des travaux de restauration de l'église en 2017-2018,
- la création d'un fond permettant l'entretien du patrimoine de la paroisse et celle d'un fond d'investissement pour le développement des projets paroissiaux.

Adopté

24 Subventions aux établissements et associations culturels, ainsi qu'aux associations mémorielles.

Le Conseil est appelé à approuver le versement des subventions aux organismes suivants :

Subventions d'équipement :

N° 1 Paroisse Saint Louis en Ville : 11 000 €

N° 2 Paroisse protestante de Cronembourg cité : 10 279 €

N° 3 Fondation Saint Thomas : 2 000 €

Subventions de fonctionnement :

N°4 Association Stolpersteine 67 : 2 640 €

N°5 Festival des Musiques Sacrées du Monde : 5 000 €

N° 6 Conseil national de l'Aumônerie Musulmane Hospitalière - École nationale de l'aumônerie hospitalière 20 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

25 Déclassement du domaine public municipal d'une emprise foncière sise ancienne impasse Marbach à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation de la parcelle anciennement cadastrée section 70, numéro 101, sise ancienne impasse Marbach à Strasbourg.

Il est également demandé d'approuver le déclassement de la parcelle anciennement cadastrée section 70, numéro 101, sise ancienne impasse Marbach à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté

26 Déclassement du domaine public municipal d'une emprise foncière sise rue des Bonnes Gens à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à constater la désaffectation de l'emprise de 0,05 are issue de la parcelle cadastrée section 76 numéro 1, sise rue des Bonnes Gens à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le déclassement de l'emprise de 0,05 are issue de la parcelle cadastrée section 76 numéro 1, sise rue des Bonnes Gens à Strasbourg.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

27 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable :

1) A Strasbourg Neuhof :

au projet d'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la Société NEOLIA (ou de toute personne physique ou morale propriétaire substituée dans ses droits et

obligations à titre gratuit), d'une emprise foncière de 00,39 are cadastrée comme suit :

Ville de Strasbourg
Lieudit Chemin du Schulzenfeld
Section IH n° 269/2 d'une contenance cadastrale de 0,39 are

Cette emprise foncière sera incorporée à la voirie métropolitaine.

Moyennant un prix à l'are, librement négocié entre les parties, de 12.000 € soit pour une emprise totale de 0,39 are un prix total de 4.680 €. Les frais d'acte et émoluments du notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'acte contenant vente par la Société NEOLIA pourra être précédé par une promesse de vente ou par un avant-contrat.

2) A Strasbourg Meinau

à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle suivante dans le cadre du réaménagement de la rue de Touraine, cadastrée comme suit :

parcelle cadastrée provisoirement section EV n° (2)/31 de 1,27 are à détacher de la parcelle cadastrée section EV n° 153/31 de 28,56 ares lieudit « 31, rue de la Canardière » propriété de la Société immobilière du Bas-Rhin pour un prix de 19 530 €, hors taxes et frais éventuels en sus.

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

1) la vente par la ville de Strasbourg au profit de M Gérard HEITZ et Mme Marie THALMANN des parcelles cadastrées rue Hechner à Strasbourg Robertsau :

Section CH n°225/38 de 0.27 are
Section CH n°227/39 de 0.19 are
Section CH n°229/43 de 0.47 are
Section CH n°233/47 de 0.48 are
Section CH n°235/48 de 0.26 are

moyennant le prix de 6300 € / l'are soit un montant de 10 521 €

Section CH n°231/44 de 0.56 are

moyennant le prix de 1600€ /l'are soit un montant de 896 €

soit un montant total de 11 417 € hors taxes et frais éventuellement dus par les acquéreurs,

Les acquéreurs prendront la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au

niveau de l'état du sol et du sous-sol.

2) L'échange foncier avec la SCI RUE DU TRAVAIL, consistant :

- d'une part à la vente à la SCI RUE DU TRAVAIL au prix de 3 375 €, toutes taxes éventuelles en sus, conforme à l'évaluation des Domaines, d'un terrain de 0,05 are, provisoirement cadastré section 76 n°(2)/1, distrait de la parcelle cadastrée section 76 n°1 de 78,90 ares, sol

Cette emprise a été préalablement déclassée du domaine public par délibération du Conseil municipal de la ville de Strasbourg préalablement à la présentation de la présente délibération.

- d'autre part à l'acquisition auprès de la SCI RUE DU TRAVAIL, d'un terrain de 0,10 are provisoirement cadastré section 76 n°(4)/1, distrait de la parcelle cadastrée section 76 n°100/1 de 3,83 ares, au prix de 1 € symbolique, toutes taxes éventuelles en sus ;

3) La vente :

- de la parcelle sise, 19 rue Haute à Strasbourg - Neudorf et provisoirement cadastrée comme suit :

Section HK n°(26)/79 d'une surface de 18 m².

Au profit des époux Alain BOUKO ;

Au prix de deux mille trois cent quarante euros (2 340 €), charges et taxes éventuels en sus à la charge des acquéreurs.

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant(e) à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

28 Régularisations foncières - Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de la commune de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver le transfert de propriété de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

Adopté

29 Communication relative au porter à connaissance par Mme la Préfète du Bas-Rhin d'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R 181-45 du code de l'environnement, la présente communication vise à porter à la connaissance du Conseil Municipal un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale :

L'arrêté préfectoral du 2 juin 2020 autorisant, au titre du Code de l'énergie, Électricité de France – Unité de Production Est – à réaliser des travaux de réhabilitation du contre-canal sur les biefs de Marckolsheim, Rhinau, Gerstheim et Strasbourg.

L'opération entre dans le champ d'application du Code de l'énergie – article R.521.41 – concernant les dispositions relatives aux installations hydrauliques concédées.

Les travaux de réhabilitation consistent à réaliser une recharge en matériaux drainants type ballast en pied et talus de contre-canal de drainage après avoir réalisé un décaissement du talus et avoir mis en place un film géotextile. Ces travaux conduisent à redresser et reprofiler les zones de berge déformée ou effondrée pour retrouver une géométrie constante.

Le mode opératoire tient compte de la présence d'espèces protégées en suivant un phasage particulier.

Sur les zones présentant des désordres légers et superficiels, les travaux consistent en un simple retalutage de la berge.

La durée de réalisation des travaux est prévue entre juin 2020 et mars 2021.

Communiqué

30 Marché de gestion locative et de valorisation du patrimoine privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux sur les propriétés bâties relevant du domaine privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - Convention de groupement de commande entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, dont la Ville assurera la mission de coordonnateur,
- la gestion locative et valorisation d'une partie du patrimoine privé de la Ville de Strasbourg par un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour un montant prévisionnel annuel d'environ 440 000 € TTC,
- la gestion locative et valorisation d'une partie du patrimoine privé de l'Eurométropole par un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour un montant prévisionnel annuel d'environ 220 000 € TTC,
- la délégation de la maîtrise d'ouvrage à un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour les travaux et les grosses réparations pour un montant global prévisionnel de 16 000 000 € TTC pour les immeubles Ville Strasbourg, et 4 600 000 € TTC pour les immeubles des legs et fondations, les travaux des immeubles des fondations seront financés par les fonds détenus par chacune d'entre elles, le prestataire étant rémunéré selon un pourcentage du montant des travaux estimé à 150 000 € TTC,
- la délégation de la maîtrise d'ouvrage à un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour les travaux et les grosses réparations pour un montant global prévisionnel de 3 300 000 € TTC pour les immeubles de l'Eurométropole, le prestataire étant rémunéré selon un pourcentage du montant des travaux estimés à 24 000 € TTC,
- la mise en concurrence de ces prestations en application du Code de la commande publique.

Le Conseil est également appelé à autoriser la maire ou son représentant :

- à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe ;
- à lancer la consultation, à prendre les décisions y relatives, à signer et exécuter les marchés en résultant ainsi que les éventuels avenants et tous autres documents concernant les marchés en phase d'exécution.

Adopté

31 Programmation du Contrat de Ville : quatrième étape de soutien aux projets pour l'année 2020 et conventionnement avec l'Etat au titre de l'Atelier Santé Ville.

Le Conseil est appelé à décider :

- d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

Lifetime Projects	8 800 €
VVV_Pompiers et jeunes mobilisés pour un meilleur vivre ensemble	4 400 €
Stage Spach Danser	1 400 €
Innovation citoyenne et solidaire: les jeunes engagés pour un meilleur vivre ensemble (2020-2021)	3 000 €
Artenréel	500 €
VVV_Mon selfie d'halloween 20	
Collège Erasme	1 000 €
Ma cour espace vécu, espace rêvé 2020	
Thémis	16 000 €
Conseil de quartiers des enfants (Meinau et Koenigshoffen)	
Association Solidarité Culturelle	800 €
Reconstitution des mémoires du quartier et sensibilisation des habitants à son patrimoine	
Strasbourg Méditerranée	4 000 €
Les Rencontres de Strasbourg-Méditerranée : actions à destination des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	
Association Vivre	1 500 €
Animation et gestion d'une troupe de danse Tchétchéne et internationale	
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen	2 500 €
Toussaint 2020	
CSC du Neuhof	2 000 €
VVV – une bouffée d'oxygène en Ardèche	
Compagnie 12 :21	2 000 €
Traversée image et son, geste	
Calima	6 000 €
Vie associative et lutte contre le racisme et les discriminations	
UD CLCV 67	2 000 €
Boxe éducative à Ampère 2020/2021	1 000 €
Cours de Self-Défense féminin à l'Elsau	1 000 €
Wonder Wiz'art	3 000 €
Citoyens et artistes	
Sine	840 €
Quartier lire pour la nature Cité de l'III	

- d'attribuer au titre de la Direction de la **Culture** :

Ballade Résidence territoriale de diffusion culturelle et artistique	6 000 €
Ecole régionale du Premier Degré Des cigognes en Afrique	8 000 €
Décade Résidence de Tartine Reverdy autour du spectacle "Dans les Bois " au Théâtre de HautePierre	4 000 €
Artenréel Qu'a dit la radio !?!	4 000 €
Latitude 48/44 Un temps pour grandir autour des instruments à percussion et du chant	1 500 €
Stimultania Images et Mots du Travail (anciennement "Se projeter, mémoire et transition") Affaires de famille	4 000 € 2 000 € 2 000 €
Lifetime Projects Programmation culturelle mensuelle à destination des habitants du QPV Vauban Cité-Spach "Cité Sp'art"	1 800 €
Citar "Mon quartier et moi - Une fiction radiophonique	2 500 €
No Limit Orchestra Projet Ziegelwasser	3 000 €
Le Récit Rotoscop, le cinéma d'animation collaboratif - genre et ville en mouvement	3 000 €

- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

Sporting Strasbourg Futsal Activités sportives en accès libre	2 800 €
Athlé Santé Nature 67 Bouger en s'amusant avec l'activité physique ludique et les jeux de société	1 500 €

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarité Santé Jeunesse, service santé** les subventions suivantes :

ALT – Association de Lutte contre la Toxicomanie Réseau Départemental des PAEJ - Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes	16 200 €
Amsu de l'III Projet Equilibrium	1 200 €
Calima Prévention et accès aux soins	4 900 €

Association Cité Santé Neuhof	22 200 €
Autour d'une histoire... Ateliers lecture et sommeil	1 400 €
L'équilibre en pratique	8 800 €
Faire corps	7 000 €
Prévention et prise en charge du pied à risque	5 000 €
Collège Hans Arp	1 500 €
Les atouts santé pour réussir	
CSC Au-delà des Ponts	7 600 €
Actions collectives de la promotion de la santé au Port du Rhin	
CSC de la Robertsau l'Escale	1 700 €
Un premier repas ça ne se loupe pas !	
CSC de HautePierre	4 000 €
Apprentissage du vélo pour les enfants de HautePierre	
Lupovino – Lutte Pour Une Vie Normale	3 000 €
Actions de prévention en santé à destination des jeunes - actions nutrition 2020-2021	
CSC du Neuhof	4 000 €
Les petits déjeuners pédagogiques dans les écoles	
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen	7 000 €
Du Je au Nous	6 000 €
Petits-déjeuners pédagogiques à l'Ecole des Romains 2020 2021	1 000 €
La route de la Santé	10 700 €
Petits déjeuners pédagogiques dans les écoles publiques de Strasbourg	
Les Petits Débrouillards du Grand Est	2 000 €
Yoga Sciences	
Association Maison de Santé de HautePierre	10 200 €
En Equilibres	4 200 €
La Santé ça vous parle ?	6 000 €
Migrations Santé Alsace	4 500 €
Prévention et lutte contre les discriminations dans le domaine de la santé	
Comité Régional Sport Pour tous Grand Est	3 500 €
Réappropriation de l'espace public par les femmes du quartier de la Laiterie (QPV)	
Unis Vers le Sport	5 000 €
Vélo Cité, Vélo Santé	
Vrac	1 100 €
Développement du réseau VRAC Strasbourg et des questions d'alimentation durable dans les QPVstrasbourgeois	
Intermède	3 000 €
Le Neuhof c'est la famille	

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarité Santé Jeunesse, service du développement des politiques sociales** les subventions suivantes :

Secours Populaire Français Ateliers couture et création textile	3 000 €
Association Solidarité Culturelle Apprendre le français en pratiquant l'activité couture	1 200 €
Cité Santé Neuhof Service d'écrivain public mutualisé sur le quartier du Neuhof	3 000 €
Contact et promotion Reprise des cours de français langue étrangère de l'UFCS à HautePierre	4 800 €
CPCV-EST – Coordination pour promouvoir compétences et volontariat Formation linguistique à destination des parents du Neuhof	9 500 €
CSC du Neuhof CITOYEN NUMÉRIQUE ou comment utiliser l'outils numérique pour exercer ma citoyenneté	3 000 €
Emmaus Connect Initiation et accompagnement des seniors aux usages numériques de bases - Strasbourg	3 000 €
Jeunes Equipes d'Education Populaire – JEEP Insertion des personnes bénéficiaires du RSA et des autres minimas sociaux Chantiers éducatifs	8 485 € 5 485 € 3 000 €
Retravailler Alsace Transition pro - seniors résidant majoritairement en QPV Mobilisation des femmes vers l'emploi	9 200 € 4 400 € 4 800 €
Troc Savoirs Animation d'un espace numérique et d'échanges de savoirs	3 000 €

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarité Santé Jeunesse, service jeunesse éducation populaire** la subvention suivante :

Strasbourg-Méditerranée Préparation du festival	20 000 €
---	-----------------

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'urbanisme et des territoires**, la subvention suivante :

Eco-Quartier Strasbourg Élèves et parents : des citoyens mobilisés dans la transformation de l'Elsau !	6 000 €
--	----------------

- d'attribuer au titre du **Service Prévention Urbaine**, la subvention suivante :

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville Etude sociologique : mieux comprendre les territoires de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg	3 000 €
---	----------------

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer :

- les conventions financières et arrêtés y afférents,
- la convention de subvention engageant le partenariat entre la collectivité et l'Etat au titre de l'Atelier santé ville.

Adopté

32 Conclusion d'une convention transactionnelle avec le groupement d'entreprises EST OUVRAGES / LEGRAND concernant le marché n° n°2017/794 : Travaux de construction d'une passerelle dans le secteur de la Petite France à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe de prévention du règlement amiable du différend avec le groupement d'entreprises EST OUVRAGES / LEGRAND, au moyen d'une convention transactionnelle portant sur le règlement de prestations complémentaires par rapport au marché n°20170794.
- la conclusion d'une convention transactionnelle avec le groupement d'entreprises EST OUVRAGES / LEGRAND selon le projet joint en annexe de la présente délibération et dont les principales stipulations sont:
- le versement au groupement d'entreprises EST OUVRAGES / LEGRAND d'une somme fixée à 60 786,59 € HT soit 72 943,91 € TTC
- le renoncement par le groupement EST OUVRAGES / LEGRAND au surplus de sa réclamation, soit la somme de 63 812,48 € HT soit 76 574,98 € TTC.
- la convention procède au règlement définitif des droits et obligations financiers nés de l'exécution du marché
- les parties liées par la convention renoncent à tout recours ultérieur sur les faits entrant dans le champ de la présente transaction jointe en annexe de la présente délibération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire de la ville de Strasbourg ou son représentant à signer la convention transactionnelle et à mettre en paiement par mandatement administratif le montant de l'indemnité au marché n°20170794 au bénéfice du groupement EST OUVRAGES / LEGRAND pour solde de tout différend.

Adopté

33 Développement de l'habitat participatif au sein de la politique locale de l'habitat.

Le Conseil est appelé à approuver :

- de continuer très largement à promouvoir les différentes formes d'habitat participatif auprès de l'ensemble de nos administrés ;
- à encourager les projets à forte qualité environnementale qui prennent en compte à la fois le confort d'été et le confort d'hiver en s'appuyant sur la végétalisation et les écomatériaux ;
- à aider à adapter les montages juridiques pour chaque projet afin de les sécuriser, et expérimenter de nouvelles formes pour les ménages très modestes, telles que la SCIAPP (Société Civile Immobilière d'Accession Progressive à la Propriété) et la coopérative d'habitant ;
- à attirer de nouveaux opérateurs immobiliers vers cette nouvelle manière de produire du logement, sensibiliser de nouveaux architectes et architectes urbanistes sur toutes les spécificités de ces projets et continuer à soutenir les missions indispensables des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Assistants à Maîtrise d'Usage (AMU) pour accompagner les ménages dans la co-construction des projets et l'intégration des nouveaux usages et modes d'habiter dans leurs réflexions ;
- de ne plus envisager la vente d'une emprise foncière appartenant à la Ville et d'un bien immobilier en commission du patrimoine, sans s'interroger sur l'opportunité de les réserver à un projet d'habitat participatif ;
- à viser au minimum une opération d'habitat participatif avec une taille adaptée à ce type de projet, par opération d'aménagement, y compris dans le cadre des projets de renouvellement urbains ;
- à faciliter l'accès au foncier et aux biens existants, pour les projets d'habitat participatif, en sollicitant les outils tels que l'Établissement Public Foncier (EPF) et les Offices Fonciers Solidaires (OFS) ;
- à conforter son rôle de catalyseur dans le domaine de l'habitat participatif, pour toute sa grande zone d'influence ;
- à poursuivre ses actions auprès de délégations françaises ou étrangères pour permettre à d'autres, de découvrir cette troisième voie d'accès au logement ;
- à intensifier sa participation au sein du réseau des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP), afin d'aider à lever encore certains blocages réglementaires notamment dans le logement social, en lien avec l'Union Sociale de l'Habitat (USH) et le réseau des structures associatives « Habitat Participatif France ».

Le Conseil est également demandé d'autoriser la Maire ou son représentant à signer tous les actes complémentaires ou rectificatifs, ainsi que

tous les documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

34 Cinquième consultation d'habitat participatif en autopromotion : désignation des groupes lauréats et nominés à l'issue de la phase 1 de la consultation.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le choix des groupes lauréat et nominé sur le terrain de la rue des anémones à savoir : 8 Anémone (lauréat) et LILLOVER (nominé),
- le choix du projet Renaissance 3.0 sur le terrain rue de la renaissance avec l'obligation pour lui de finaliser son dossier de 1^{ère} phase dans un délai de 4 mois,
- le choix du projet HarbOUR Elsau sur le terrain rue Martin Schongauer avec l'obligation pour lui de finaliser son dossier de 1^{ère} phase dans un délai de 6 mois,
- le versement par la collectivité de sa participation aux assistants à Maitrise d'Ouvrage des groupes retenus pour la deuxième phase, ainsi qu'au financement , d'une étude géotechnique préalable du type G1, tel que détaillé dans le présent rapport.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des présentes,
- les groupes retenus à effectuer toutes investigations complémentaires qu'ils estiment nécessaires à leur frais, sur les parcelles destinées à leur être cédées et ce avec l'accord de la collectivité,
- à implanter tous panneaux sur lesdites parcelles en vue de la communication sur leur projet,
- à déposer un dossier de demande de permis de construire sur ces mêmes parcelles.

Adopté

35 Mesure prise en faveur des habitants en matière de stationnement afin de s'adapter au reconfinement.

Le Conseil est appelé à décider compte tenu de la mise en place d'un nouveau confinement national à compter du 30 octobre 2020 et afin de faciliter le respect, par tous les habitants, des règles afférentes de restriction des déplacements, d'étendre à titre provisoire, soit à compter du 2 novembre et uniquement pendant la période du confinement, la possibilité d'acheter un forfait mensuel sur voirie au prix de 15 € par mois à deux véhicules par foyer.

Le Conseil est également appelé à déléguer à Madame la Maire la compétence d'appliquer cette mesure, le cas échéant, en fonction de la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Il est demandé au Conseil de charger Madame la Maire ou son-sa représentant-e de prendre toutes les mesures réglementaires applicables concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie, et en particulier, la signature des autorisations provisoires de stationnement associées à l'achat des forfaits mensuels pour les seconds véhicules des résidents.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

36 Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer la subvention de fonctionnement suivante :

CRESS	60 000 €
-------	----------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son représentant à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté

37 Soutien au Forum européen de bioéthique pour la 11ème édition du forum annuel.

Le Conseil est appelé à approuver dans le cadre de la politique eurométropolitaine de soutien aux activités universitaires et scientifiques, l'attribution de la subvention suivante :

Bénéficiaire subvention	Montant
Forum européen de bioéthique – 11ème édition – janvier 2021	90 000 €
TOTAL	90 000 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés y afférent.

Adopté

38 Attribution de subventions à des associations de commerçants pour des actions réalisées en 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver les versements par la ville de Strasbourg :

- d'une subvention de projet de 700 euros à l'association des commerçants, artisans et professionnels de la Robertsau,
- d'une subvention d'investissement de 5 500 € à l'association de la rue de la Vignette pour la réalisation de l'œuvre artistique de l'opération « A l'air Libre »,
- d'une subvention de projet de 3 500 € à l'association de la rue de la Vignette pour assurer la promotion de l'opération « A l'air Libre ».

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

Adopté

39 Affectation du solde de l'enveloppe dédiée aux dispositifs de bourses à la mobilité mis en place par la Direction des relations européennes et internationales.

Le Conseil est appelé à approuver :

- la modification a posteriori du cahier des charges de la délibération-cadre du 10 février 2020 relative au dispositif mobilitwin, suite au contexte sanitaire, afin d'organiser un 2^{ème} jury au titre de l'année 2020, pour une enveloppe de 19 250 €,

- la modification a posteriori du cahier des charges de la délibération-cadre du 10 février 2020 relative au dispositif des bourses de recherche Strasbourg-Dresde, suite au contexte sanitaire, afin d'augmenter l'enveloppe globale de 3 000 € et de reporter le jury prévu à la fin du mois de novembre.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son/sa représentant/e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par les jurys mentionnés dans les deux cahiers des charges.

Adopté

40 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour le Pôle Solidarité et partenariats internationaux :

- le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association Rue Méditerranée
- le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Alsace-Syrie
- le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association Festival des musiques sacrées du monde : Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant/e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

41 Futur Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne - Conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes pour les prestations de transfert de délégations et des parlementaires européens par minibus et autocar. Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- la prise en charge des transferts des parlementaires du Parlement européen et du Conseil de l'Europe entre les différents aéroports, gares et Strasbourg à raison d'un déplacement par session,

- sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation des marchés publics sous forme d'accords-cadres à émission de bons de commandes pour les prestations de transfert de délégations et des parlementaires européens par minibus et autocar pour les montants suivants :
 - Lot n°1 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers l'aéroport de Francfort (Allemagne) pour un montant minimum annuel de 15 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 100 000 € H.T.
 - Lot n°2 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers les aéroports de Karlsruhe Baden-Baden (Allemagne), de Stuttgart (Allemagne), et de Bâle-Mulhouse (Suisse) et autres destinations pour un montant minimum annuel de 1000 € H.T. et un montant maximum annuel de 15 000 € H.T.
 - Lot n°3 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers l'aéroport d'Entzheim (France) ou la gare centrale de Strasbourg (France) pour un montant minimum annuel de 1500 € H.T. et un montant maximum annuel de 35 000 € H.T.
 - Lot n°4 : Prestations de transfert de délégations par minibus ou autocar pour un montant minimum annuel de 1 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 40 000 € H.T. pour la ville de Strasbourg.

Prestations de transfert de délégations par minibus ou autocar pour un montant minimum annuel de 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 10 000 € H.T. pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est également appelé à décider de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour le marché public de « Prestations de transfert de délégations par minibus et autocar ».

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du code de la commande publique,
- à signer la convention constitutive de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg concernant le marché public de « Prestations de transfert de délégations par minibus et autocar »,
- à signer les marchés publics en résultant,
- à exécuter les marchés publics sous forme d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté

42 Reconduction du projet d'accueil de jeunes volontaires européens et modalités de versement des bourses.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la reconduction du dispositif d'accueils et d'envois de jeunes volontaires européens dans le cadre du dispositif de Service Volontaire Européen (SVE),
- le versement mensuel aux quatre jeunes volontaires européens accueillis au sein des services de la municipalité d'une bourse de 300 €, au cours de la période d'accueil, du mois de janvier 2020 au mois de mai 2021 inclus,
- le versement aux quatre jeunes volontaires accueillis d'une bourse d'un montant de 600 € pour le mois de décembre 2020.

Il est également demandé au Conseil de décider :

- qu'un jury chargé de l'examen des candidatures, dans lequel seront représentées la ville de Strasbourg et la société civile (associations locales engagées dans le cadre du Comité de pilotage Jeunesse européenne) arrêtera la liste définitive des bourses au mois d'octobre 2020,
- d'encaisser une recette d'approximativement 56 % des dépenses engagées par la ville de Strasbourg (environ 17 852 €) de l'association ICE-Réseau Francophone, au terme du projet en 2020.

Le Conseil est appelé à autoriser :

- la Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.
- la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et tout acte lié à la mise en œuvre du dispositif d'échange des jeunes volontaires.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

43 Animations de fin d'année.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Centre Social et Culturel Rotterdam	450 €
Centre Social et Culturel Au-delà des Ponts	5 000 €
Association Strasbourgeoise de Diffusion de la Culture Juive - Radio Judaica	10 000 €
Association Initiatives de la Montagne Verte	1 500 €

Association Ballade	2 000 €
Centre Social et Culturel Victor Schoelcher	5 000 €
Association des Habitants du Quartier Gare - AHQG	600 €
Association Initiatives Motivées pour un Développement en Afrique – AIMDA	750 €
Association Nadi Chaabi	1 300 €
Association Culturelle Merveilles de la Montagne Verte	3 000 €
Centre Social et Culturel du Neuhof	5 000 €
Association La RESU	1 800 €
Arachnima Art et Echange	12 000 €
Association pour l'Animation du Neuhof – APAN	2 300 €
Association Pour la Promotion des Arts du Cirque en Alsace - APACA – Graine de Cirque	6 000 €
Association des Résidents des Poteries – ARP	1 000 €
Femmes d'ici et d'ailleurs	1 300 €
Centre Social et Culturel de la Robertsau	5 000 €
ARTEFACT PRL	1 600 €
Centre Socio Culturel du Fossé des Treize	6 000 €
Association C'est Tout un Art	2 500 €
Association des parents d'élèves de l'école Louise Scheppler – APEELS	500 €
Mystère des Cathédrales	1 000 €
Centre Socio Culturel de Neudorf	5 000 €
Paroisse Protestante Saint Pierre le Vieux	3 000 €
Espace Jalmik cité des Arts du Monde	1 000 €
Association Solidarité Culturelle	3 500 €
Association Wonder wiz'art	7 100 €
Ferme Educative de la Ganzau	2 950 €
Association pour la Création et l'Animation Musicale – APCAM	3 500 €
Centre Social et Culturel de Hautepierre	5 000 €
Pelpass et Compagnie	30 000 €
Lupovino	5 000 €
Centre Social et Culturel de la Meinau	5 000 €
Association Sport Solidarité Jeunesse – ASSJ 67	4 000 €
Fédération de Charité Caritas Alsace	3 000 €
Association Stamtish	500 €
Association des Résidents de l'Esplanade	1 600 €
Association AGATE	800 €
Centre Social et Culturel de l'Elsau	5 000 €
Association Arts et Lumières d'Alsace	4 000 €
Association Strasbourg Résidents et Amis du Centre-Ville - STRA.CE	450 €
Association Art Puissance Art	5 000 €
Association Pour Servir l'Avenir de Neudorf - APSANE	450 €
Centre Social et Culturel de la Montagne Verte	5 000 €
Viva Spach	800 €
L'Etage Club de jeunes	450 €

Association Les Disciples	3 000 €
Association PAR Enchantement	2 500 €
Sporting Strasbourg Futsal	4 200 €
Association Mon Petit Nid	1 600 €
Strasbourg Action Solidarité	800 €
Association Animation Médiation et Insertion – AMI	3 500 €
FC Kronembourg	5 000 €
Action Catholique des Enfants	600 €
Internationale Meinau Académie	5 000 €
Association régionale spécialisée d'Action sociale et d'animation - ARSEA	2 740 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

44 Attribution d'une subvention à l'association des Résidents de l'Esplanade.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association des Résidents de l'Esplanade	6 448 €
--	---------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à cette subvention.

Adopté

45 Attribution de subventions au titre des Solidarités.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

1. Au coude à coude Cours de français langue étrangère pour migrants isolés allophones	3 000 €
2. Ithaque Dispositif TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée)	6 000 €

3. La cloche Le fonctionnement général	4 000 €
4. Cimade – Service œcuménique d’entraide Facilité l'accès au droit en favorisant l'autonomie des personnes	1 800 €
5. Association culturelle et sociale de la Meinau Distribution de colis alimentaires aux familles défavorisées du quartier de la Meinau	2 400 €
6. Caisse d’allocation familiale du Bas-Rhin Fonds de solidarité logement	50 000 €
Total	67 200 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

46 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Il est demandé au Conseil de décider d’allouer les subventions suivantes :

Financement des accueils de loisirs sans hébergement

Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen	2 133 €
ARES - Association des résidents de l’Esplanade de Strasbourg	5 317 €
Association du centre social et culturel de l’Elsau	1 083 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	8 063 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	9 553 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	2 927 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	5 368 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	16 348 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	6 690 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	9 850 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	27 707 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	1 657 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	2 133 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin	8 430 €
Centre culturel et social Rotterdam	15 790 €
Organisation populaire des activités de loisirs – OPAL	1 850 €
Centre des jeunes	3 787 €
Jeunesse Loubavitch de Strasbourg	8 927 €

Association d'éducation populaire St Ignace	3 534 €
Strasbourg université club	13 572 €
Association la croisée des chemins	34 307 €
Association sportive P.T.T. de Strasbourg	2 517 €
Association Les disciples	2 451 €
Association populaire familiale syndicale de Neudorf centre - CSF APFS Neudorf	640 €
Association Lupovino	190 €
Club sportif de HautePierre	6 007 €
Garderie-restaurant la clé des champs	2 227 €
La Buissonnière de l'Aar	1 977 €
Unis vers le Sport	2 928 €
Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	23 736 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	11 847 €

. Aide à la formation d'animateurs

CEMEA Centre d'entrainement aux méthodes d'éducation active Alsace	5 600 €
Coordination pour promouvoir compétence et volontariat - CPCV EST	3 840 €
Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	320 €
AROEVEN - Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale	5 680 €

Investissement

Association du centre social et culturel de HautePierre le Galet	5 424 €
Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	1 850 €
Association populaire joie et santé Koenigshoffen	4 034 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	8 040 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	16 235 €
Association Initiatives de la Montagne Verte	1 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

47

Attribution de

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

1. Parole sans frontière Accueil et suivi psychologique des patients victimes de la torture et de la violence politique et des primo-arrivants migrants en souffrance physique.	9 000 €
2. Médecins du monde Fonctionnement	15 500 €
3. Aides – territoire Alsace Fonctionnement	20 000 €
TOTAL	44 500 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

48 Attribution de subventions aux associations lauréates de la Bourse aux idées 2019 pour 2020.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer les subventions suivantes au titre du budget 2020 :

L'association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement	9 000 €
L'association SP3AK3R	7 000 €
L'association Stras Impulsion	3 950 €
Total	19 950 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

49 Politique partenariale dans le cadre du sport santé sur la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

- au titre du dispositif Sport santé sur ordonnance (septembre – décembre 2020)

Aquatonic	900 €
Association Sportive ASPTT de Strasbourg	3 000 €
Comité départemental de basketball du Bas-Rhin	500 €
Comité départemental de gymnastique du Bas-Rhin	1 250 €
Club bien-être de Strasbourg	4 800 €
Comité régional sports pour tous Grand Est	2 500 €
Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale	2 033 €
Cercle sportif de la Meinau	1 000 €
Equiligne	1 000 €
Gulf Stream	500 €
Indoor santé	1 500 €
Association populaire joie et santé Koenigshoffen	500 €
Karaté club de la Robertsau	567 €
Mon sport ma santé	333 €
Rowing club de Strasbourg	667 €
Strasbourg eaux-vives	1 000 €
Strasbourg G.R.S.	600 €
Strasbourg natation	1 167 €
Vit'activ	3 267 €

- au titre du dispositif PRECCOSS (septembre à décembre 2020)

Association sportive ASPTT de Strasbourg	1 248 €
Comité départemental de gymnastique du Bas-Rhin	943 €
Comité régional sports pour tous Grand Est	519 €
Indoor santé	918 €
Mon sport ma santé	1 584 €
Unis Vers le Sport	3 286 €
Vit'Activ	2 184 €
Strasbourg Hautepierre badminton Club	721 €

- au titre des dispositifs PRECCOSS et SSSO (période janvier à juin 2020)

Association sportive ASPTT de Strasbourg	3 000 €
Unis Vers le Sport	10 400 €
Vit'Activ	5 000 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer les conventions afférentes à l'allocation de subventions ;
- à signer la convention financière avec le Conseil départemental du Bas-Rhin dans le cadre de la Conférence des financeurs du Bas-Rhin.

Adopté

50 Convention de collaboration de recherche entre la Ville de Strasbourg, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg et l'Université de Strasbourg - UNISTRA.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de collaboration de recherche entre la ville de Strasbourg, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg et l'Unistra représentée par la Satt-Conectus Alsace visant, d'une part, à tester durant 24 mois l'ergonomie pour les opératrices/opérateurs du Service Santé et Autonomie de la ville de Strasbourg de l'application smartphone/tablette tactile « Visual Acuity Test » pour la mesure de l'acuité visuelle chez les enfants et, d'autre part, à communiquer à la fin de l'expérimentation sur les résultats de ce test.

Adopté

51 Rénovation de l'hébergement de la Salle de consommation à moindre risque (SCMR).

Le Conseil est appelé à décider d'allouer à l'association Ithaque une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 € en vue du projet d'hébergement de la Salle de consommation à moindre risque.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière y afférente.

Adopté

52 Lancement d'un marché de fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé relatifs à l'aide sociale communale : accord cadre avec émission de bons de commandes.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes d'une durée d'un an reconductible 3 fois un an maximum, pour un montant maximum de 700 000 € HT/an soit 2 800 000 € HT pour la durée globale du marché.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou sa-son représentant-e à signer et à exécuter les actes relatifs à cet accord cadre.

Adopté

53 Attribution de subventions au titre de l'appel à projet pour la création de 100 places d'hébergement pour personnes vulnérables sur le territoire de la Ville.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

ASF67	26 767 €
SOS Femmes Solidarité	27 740 €
ARSEA-Gala	12 167 €
HOME PROTESTANT	45 922 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes

Adopté

54 Versement de subventions au titre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Association Lupovino	2 500 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas Rhin Fédération des œuvres laïques du Bas Rhin	26 000 €
Garderie-restaurant la Clé des champs – centre de loisir et d'animation éducatifs	2 000 €

Association d'éducation populaire Saint Ignace	1 500 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	2 000 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	3 000 €
Centre social culturel du Neudorf	2 000 €
Association les Disciples	17 000 €
Contact et promotion	14 000 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	12 000 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	3 000 €
ABC HautePierre	2 100 €
AMI HautePierre	2 000 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas Rhin	3 000 €
Association Les Merveilles de la Montagne Verte	2 000 €
Association du Centre socio culturel de la Montagne Verte	2 000 €
Association PARENchantement	2 000 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	3 000 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	2 000 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	3 500 €
Association du centre socio culturel de la Krutenau	2 000 €
Association du centre socioculturel du Fossé des XIII	3 500 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau - Escale	3 000 €
Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	3 000 €
Au-delà des ponts	2 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son représentant à faire procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

Adopté

55 Modification de la convention portant renouvellement du Groupement d'intérêt public ACMISA : action culturelle en milieu scolaire d'Alsace.

Le Conseil est appelé à approuver la modification de la convention portant renouvellement du groupement d'intérêt public – culture – action culturelle en milieu scolaire d'Alsace conclue le 15 avril 2019 par la suppression de l'article n°14 relatif aux fonctions du commissaire du Gouvernement dans les instances du GIP.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de renouvellement modifiée et ses éventuels avenants.

Adopté

56 Ecole européenne de Strasbourg - dotation 2021 et tarifs 2021 de la restauration scolaire.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le versement d'une dotation de fonctionnement à l'EPLÉ (Ecole européenne de Strasbourg) d'un montant de 180,-€ par élève, applicables aux effectifs déclarés 2020/2021 sur les crédits figurent fonction 20 nature 6558 CRB DE01D du budget de la ville de Strasbourg ;
- la prise en compte de l'intégralité des recettes du service de restauration pour les reversements de l'EES comme suit :

Participation des familles et de tous les commensaux (enseignants, personnel administratif et personnes extérieures) à la rémunération des personnels	10% prélevé sur les recettes	Le reversement est effectué sur le budget annexe « EES » de la ville de Strasbourg
Participation des familles et de tous les commensaux (enseignants, personnel administratif et personnes extérieures) aux charges de viabilisation induites par la restauration	Entre 10% et 25% des recettes (taux à fixer par l'EPLÉ)	Reversé du service spécial de restauration au service général. Les collectivités déduisent 70% de ce reversement du montant de leur dotation de fonctionnement annuelle (part viabilisation)
Participation des familles au coût des accompagnateurs des élèves	1.40 € par élève qui déjeune à table	Le versement est effectué directement à l'Eurométropole

M1 à P5		
---------	--	--

- la nouvelle grille tarifaire applicable à la restauration scolaire de l'EES suivante à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Elèves de M1 à P5 (équivalent moyenne section à CM2)	6,15 €
Elèves de S1 à S7 (collège, lycée)	4,75 €
Personnel de catégorie C	
Commensaux (enseignants, personnels sur place)	6,65 €
Hôtes de passage	8,45 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Adopté

57 Attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

1	Jardin d'enfants l'Envol - Institution protestante pour déficients auditifs - Le Bruckhof	2 518 €
2	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar	3 823 €
3	Jardin d'enfants Play group - Le cercle international	16 032 €
4	Crèche parentale Baby-boom	302 €
5	Crèche parentale La petite bulle	3 353 €
6	Crèche parentale La luciole	2 274 €
7	Crèche parentale La chenille	862 €
8	Crèche parentale La trottinette	472 €
9	Crèche parentale Les fripouilles	984 €
10	Crèche parentale Le petit prince	631 €
11	Crèche parentale La flûte enchantée	524 €
12	Crèche parentale La petite jungle	141 €
13	Crèche parentale La souris verte	1 404 €
14	Crèche parentale Les pitchoun's	3 679 €
15	Crèche parentale Le nid des géants	3 408 €
16	Crèche parentale Giving tree	1 210 €
17	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	10 280 €

18	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	976 €
19	Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)	5 621 €
20	Centre socioculturel du fossé des treize	497 €
21	Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs (AAPEI)	1 512 €
22	Association Les p'tits petons	697 €
23	Association Rechit Hochma	1 528 €

- de récupérer le trop-perçu suivant :

	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar	469 €
--	---	-------

Adopté

58 Attribution de subventions au titre de la petite enfance.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

1	La chenille - Crèche parentale	9 993 €
2	La petite jungle - Crèche parentale	12 316 €
3	Giving tree - Crèche parentale	7 092 €
4	Léo Lagrange Centre-Est : - Maison de l'Enfance de la Robertsau - Délégation de service public - Maison de l'Enfance de Cronembourg - Délégation de service public (2019) - Maison de l'Enfance de Cronembourg - Délégation de service public (2018)	40 482 € 106 251 € 6 197 €
5	Association Jeunesse Loubavitch (2018)	15 864 €
6	Association Auteuil petite enfance (2018)	13 626 €

- de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	1 448 357 €
2	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	678 654 €
3	Baby boom - Crèche parentale	12 712 €

4	La petite bulle - Crèche parentale	28 081 €
5	La luciole - Crèche parentale	11 795 €
6	Les pitchouns - Crèche parentale	32 320 €
7	La trottinette - Crèche parentale	14 547 €
8	Les fripouilles - Crèche parentale	9 618 €
9	Le petit prince - Crèche parentale	16 496 €
10	La toupie - Crèche parentale	2 546 €
11	Les loustics associés - Crèche parentale	5 159 €
12	La flûte enchantée - Crèche parentale	12 350 €
13	La souris verte - Crèche parentale	4 967 €
14	La petite table ronde - Crèche parentale	19 207 €
15	Le nid des géants - Crèche parentale	23 944 €
16	Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)	39 732 €
17	Association Auteuil petite enfance	63 703 €
18	Association Les p'tits petons	33 256 €
19	Association du centre socioculturel du fossé des treize	15 371 €
20	Association Jeunesse Loubavitch	36 421 €
21	Association générale des familles (AGF)	67 998 €
22	Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI)	17 197 €
23	Association halt'jeux	42 771 €
24	Association Rechit Hochma	3 905 €
25	Association Par enchantement	22 426 €

Adopté

59 Subventions à des associations pour le développement de projets éducatifs et d'accueils dans le cadre du projet éducatif local.

Le Conseil est appelé à décider d'attribuer au titre de la **Direction de l'enfance et de l'éducation**, les subventions suivantes :

Caisse des écoles	30 000 €
Association des œuvres scolaires	8 000 €
Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg	13 000 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin Fédération	6 000 €

des œuvres laïques du Bas-Rhin	
Institut Eco-conseils	25 000 €
Aroeven	4 475 €
C Perrotey	2 712,00 €
Noisegraphix	2 232,00 €
Horizome	2 026,50 €
F Guerling	981,75 €
Musique pour la paix	1 100,00 €
Comité Régional Sport pour tous Grand Est	2 088,48 €
Eco Tadam	3 172,95 €
Toc Toc	1 740,19 €
Les Défricheurs	1 930,50 €
Audiorama	924 €
Mistral Est	14 430 €
Les Disciples	279,49 €

Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	97 750 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau - Escalé	56 958 €
Conseil départemental des associations familiales laïques	24 573 €

Adopté

CULTURE ET SPORT

60 Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Accent 4	4 200 €
Atelier Contemporain	2 000 €
Atelier Mobile	2 000 €
Azad Production	3 000 €
Bal Pygmée	2 000 €
Cie Astrolabe	2 000 €
Cie Le Veilleur	2 000 €

Cie Ni	2 000 €
Cie Verticale	3 000 €
Cie Via	2 000 €
Collectif Oh	2 000 €
Different Universe	2 000 €
Cie Dounya	2 000 €
Elektramusik	2 000 €
Fédélab	2 500 €
Le Récit	3 000 €
Cie Houppz Théâtre	2 000 €
Cie L'Imaginarium	3 000 €
Cie Les Imaginoires	2 000 €
Cie In Toto	2 000 €
Inact	1 000 €
Itawak	2 500 €
Jazz in translation	2 000 €
Kinostub	1 500 €
La Chambre	3 000 €
La Poulie Production	3 000 €
Cie Le cri des poissons	1 500 €
Cie Le Fil Rouge	2 000 €
Cie Les Anges Nus	2 000 €
Les pêcheurs de rêves	2 000 €
Les Violons Barbares	2 000 €
Cie Les Zanimos	2 000 €
L'Imaginaire Musique	2 000 €
Lovemusic	2 000 €
Cie Luc Amoros	2 000 €
La Maison bleue	3 000 €
Molodoï	3 000 €
Pétrole Edition	3 000 €
Cie La Mesnie H	2 000 €
Cie Rebonds d'Hisoire	2 000 €
Cie Rodéo d'Ame	3 000 €

Sokan	2 000 €
Soundsitiv	2 000 €
Sturm Prod	3 000 €
Cie Théâtre Lumière	3 000 €
Cie Toc Toc	2 000 €
Cie Tohu Bohu	1 000 €
Unique et Cie	1 000 €
UT	2 000 €
Virévolte	2 000 €
Chœur de chambre de Strasbourg- Voix de Stras	2 000 €
Arts et lumière en Alsace	1 000 €
Forum Voix Etouffées	2 000 €
Weeper Circus	2 000 €
Caesaria Prod	3 000 €
Funkindustry	2 000 €
Cie 12 21	2 000 €
Deaf Rock- Omar	2 000 €
Maison Européenne de l'Architecture- Rhin Supérieur	4 000 €
Cie Hors champs	2 000 €
Cie Le Talon Rouge	3 000 €
Artenréel#1- Claire Faravajoo	2 000 €
Pelpass	3 000 €
Musique en balade	2 000 €
Longevity	3 000 €
Cie No Ma	1 800 €
Stras Orgue	2 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

- 61 Attribution de subventions pour la pratique artistique en amateur et projets en direction du développement des publics.
Attribution d'une subvention d'équipement annuelle au titre de**

l'investissement à la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR).

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR ET PROJETS EN DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

CEDIM	16 000 €
COMPAGNIE TROIS 14	13 000 €
CSC ELSAU	5 000 €
L'ORCHESTRE DU RHIN	36 000 €
GIP ACMISA	7 000 €

INVESTISSEMENT

Haute Ecole des Arts du Rhin – HEAR	190 500 €
-------------------------------------	-----------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté

62 Attribution de subventions aux écoles de musique pour des projets spécifiques.

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution des subventions ci-après :

École de musique de Pôle Sud	3 500 €
Centre musical de la Krutenau	7 000 €
Le Pélican musicien	2 200 €
École de musique du CSC du Fossé des 13	7 000 €
École de musique de l'ARES	13 500 €
École de musique St Thomas	8 100 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

63 Avenant à la convention d'affermage du cinéma Odysée.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'un avenant n°3 au contrat de délégation de service public, à conclure avec l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public ainsi approuvé avec l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace ainsi que tous les actes y afférant.

Adopté

64 Prolongation des conventions d'objectifs conclues par la Ville de Strasbourg avec les associations Jazzdor, Pôle Sud, DACM-Compagnie Gisèle Vienne, Association pour la Promotion de la Culture Alsacienne - Théâtre de la Choucrouterie, renouvellement des subventions versées à ces associations et prolongation de la convention de mise à disposition d'équipements du domaine public conclue avec Pôle Sud.

Le Conseil est appelé à approuver la prolongation d'une année par avenant des conventions pluriannuelles d'objectifs conclues par la ville de Strasbourg avec les associations suivantes, arrivant à échéance le 31 décembre 2020:

- Jazzdor
- Pôle Sud
- DACM-Compagnie Gisèle Vienne
- Association pour la Promotion de la Culture Alsacienne-Théâtre de la Choucrouterie.

Le Conseil est également appelé à approuver :

- le renouvellement en 2021 des montants de subvention fixés par les conventions concernées sous réserve d'examen des budgets actualisés de l'année 2020 et du vote du budget prévisionnel 2021, à savoir :
 - Jazzdor : 220 000 €
 - Pôle Sud : 1 075 000 €
 - DACM-Compagnie Gisèle Vienne : 25 000 €
 - Association pour la Promotion de la Culture Alsacienne-Théâtre de la Choucrouterie : 93 000 € ;
- la signature d'un avenant prolongeant d'une année la convention de mise à disposition d'équipements conclue par la ville de Strasbourg avec l'association Pôle

Sud arrivant à échéance le 31 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants afférents.

Adopté

65 Complément de financement pour la rénovation du musée zoologique de la ville de Strasbourg, demande de subventions et autorisation de lancer les marchés relatifs à la production d'un ensemble multimédia et le déménagement des collections du musée zoologique.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe du montage financier complémentaire engageant la Ville pour la rénovation du Musée zoologique pour un montant total de 1 391 000 € à la charge de la ville de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer toute demande de subvention et convention relative à ce financement,
- le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché relatif à la production d'un ensemble multimédia pour le musée zoologique, susceptible d'être alloti, selon une procédure formalisée prévue aux articles L2124-1 et suivants du code de la commande publique pour un montant estimé à 450 000 euros HT,
- le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché pour la prise en charge et le déménagement des collections du musée zoologique, susceptible d'être alloti, selon une procédure formalisée prévue aux articles L2124-1 et suivants du code de la commande publique pour un montant estimé à 300 000 euros HT,
- à signer les marchés afférents et à prendre les décisions et avenants nécessaires à leur exécution,
- à confier la conduite opérationnelle de la production multimédia à l'Université de Strasbourg.

Adopté

66 Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame, règlement de contrats d'assurance-vie.

Le Conseil est appelé à accepter :

- l'assurance-vie souscrite par Mme KIENZ (née KIENZ) Alice - née le 8 août 1925, décédée le 25 février 2020 - auprès de l'établissement Assurances du Crédit mutuel Vie sis 4 rue Raiffeisen à 67000 Strasbourg et dont la Fondation de l'Oeuvre Notre Dame est bénéficiaire ;
- l'assurance-vie souscrite par M DECOLON Christian - né le 24 janvier 1947, décédé le 24 juin 2019 – auprès de l'établissement Ecureuil-vie Caisse d'épargne CNP assurances sis TSA 73845 à 92894 Nanterre cedex et dont la Fondation de l'Oeuvre Notre Dame est bénéficiaire.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire, administratrice de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e à exécuter toutes les formalités relatives à la perception de ces deux assurances-vie.

Adopté

67 Gymnase du Centre Sportif Robertsau - Rénovation énergétique, mise en sécurité et accessibilité.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération de rénovation du gymnase du centre sportif Robertsau pour un montant de 2 800 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les marchés de travaux et de fournitures,
- conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous,
- les actes en résultant,
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire,
- à lancer toutes les procédures administratives nécessaires,
- à solliciter auprès du Département du Bas-Rhin, de la Région Grand Est, de l'Etat et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

68 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil est appelé à approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **23 500 €** :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AJF HautePierre	Football	6	600 €
Apsara Muay Thai	Boxe	13	1 300 €
AS Cheminots de Strasbourg	Judo	5	500 €
AS Corona	Boxe	3	300 €
AS Musau	Football	7	700 €
Association Sportive Strasbourg	Football	7	700 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	15	1 500 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	2	200 €
Club Alpin Français de Strasbourg	Escalade	1	100 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	47	4 700 €
FC Egalité Strasbourg	Football	2	200 €
FC Kronembourg	Football	21	2 100 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	50	5 000 €
Hapkido System	Hapkido	5	500 €
Karaté Club de Cronembourg	Karaté	1	100 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	Basket	1	100 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme – karaté	13	1 300 €
Société de Natation Strasbourg	Natation	1	100 €
Sporting Club Red Star	Football	16	1 600 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	14	1 400 €
Strasbourg GRS	Gymnastique rythmique	1	100 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe thaï	4	400 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

69 Soutien aux clubs et manifestations sportives de haut niveau.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de 250 250 € réparti comme suit

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de handball féminin => N1 : 17 100 €	26 700 €
---	----------

soutien aux activités de badminton => Top 12 : 9 600 €	
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien aux activités de handibasket => Nat B	7 500 €
Neuhof Futsal soutien aux activités de futsal => D2	1 500 €
Strasbourg Alsace Rugby soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3	4 000 €
Strasbourg Université Club soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 3 600 € soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 3 600 €	7 200 €
Strasbourg Volley-Ball soutien aux activités de volley-ball masculin => N2	3 600 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS soutien aux activités de water-polo masculin => Pro A	69 000 €

- 25 000 € à l'association sportive suivante :

Comité d'Organisation Soutien à l'organisation du championnat d'Europe de basket féminin en juin 2021	25 000 €
---	----------

- 105 750 € aux athlètes suivants :

BALZER Sara (Strasbourg Université Club - escrime)	9 000 €
BAUER Sharone (ASPTT – badminton)	2 250 €
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT PCS - plongeon)	4 500 €
BOUZID SOUIHLI Ismaël (Eurométropole Strasbourg taekwondo)	4 500 €
BRISWALTER Margaux (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	4 500 €
CHRISTOPHEL Marie (ASPTT - haltérophilie)	2 250 €
DUSSOUILLEZ Nina (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	2 250 €
EL-BOUAJAJI Mohamed-Amine (ASPTT - Athlétisme)	4 500 €
ERIEUS Jeff (Racing Club de Strasbourg - Athlétisme)	2 250 €
FAVROT Thibaut (Skieurs de Strasbourg - ski)	4 500 €
FISCHER Andréa (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	2 250 €
FRINGUELLO Jade (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	2 250 €
HESTROFFER Jade (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	2 250 €
JENKINS Maureen (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	4 500 €
KASTNER Florent (Two Wheels – BMX freestyle)	4 500 €
KNEPFLER Elise (Strasbourg GRS – gymnastique artistique)	2 250 €
KODAD Mohamed-Amine (Association Sportive de Strasbourg -	2 250 €

athlétisme)	
KOZAR Anicet (ASPTT - athlétisme)	2 250 €
LANIER Alex (ASPTT – Badminton)	2 250 €
LE SCLOTOUR Amélie (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	4 500 €
LEMBACH Charlotte (Strasbourg Université Club - escrime)	9 000 €
MALLIEN Clara (Eurométropole Strasbourg Taekwondo)	4 500 €
NOUTCHA Sarah (Strasbourg Université Club - escrime)	2 250 €
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	4 500 €
RIBSTEIN Jules (ASPTT – paratriathlon)	4 500 €
RUBIO Benjamin (ASPTT – Athlétisme)	4 500 €
SEGAUX Tom (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	2 250 €
VILLEGER William (ASPTT – Badminton)	2 250 €
WAGNER Yann (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	2 250 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

70 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil est appelé à approuver :

1) l'allocation de subventions pour un montant total de 556 808 € réparti comme suit :

- **28 917 € aux associations sportives suivantes**

Aquatic Club Alsace Lorraine Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel	4 320 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux dans des gymnases de lycées et collèges	2 197 €
Judo Club de Strasbourg Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle de la paroisse St Maurice	6 500 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf Soutien aux frais de mise à disposition du dojo du collège Louise Weiss	2 846 €
Société de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle du foyer St Arbogast	2 400 €

pour la section tennis de table.	
Strasbourg G.R.S. Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	4 179 €
Strasbourg Université Club Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au centre sportif universitaire	6 475 €

- **60 000 € aux associations sportives suivantes :**

AJF HautePierre Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
AS Musau Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
ASPTT Strasbourg Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Badminton Club Musau Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Cercle Sportif Meinau Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Cercle Sportif Neuhof Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
International Meinau Académie Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Sporting Strasbourg Futsal Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Strasbourg Alsace Rugby	5 000 €

Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	
Strasbourg Eaux Vives Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €

- **36 000 € aux associations sportives suivantes :**

ASL Robertsau - soutien à la gestion du Centre sportif de la Robertsau : 15 000 € -compensation de la perte des créneaux squash de l'association lors des Internationaux de tennis de Strasbourg : 1 000 €	16 000 €
AS Pierrots Vauban Soutien à l'équipe évoluant en Régional 1 - solde pour la saison sportive 2020/2021	5 000 €
FC Kronembourg Soutien à l'équipe évoluant en Régional 1 – solde pour la saison sportive 2020/2021	15 000 €

- **62 500 € à l'association sportive suivante :**

Office des Sports de Strasbourg Versement d'un acompte de la subvention de fonctionnement 2021	62 500 €
--	-----------------

- **5 000 € aux associations sportives suivantes :**

ASPTT Strasbourg Soutien à l'organisation du championnat de France de futsal adapté	3 500 €
Strasbourg Sud Handball – la Famille Soutien à l'organisation en décembre 2020 de la 8 ^e édition du « tournoi international de Noël jeunes » à Strasbourg	1 500 €

- **30 000 € aux associations sportives suivantes :**

Activités Sportives Culturelles de Plein Air Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	4 862 €
Apsara Muay Thaï Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	386 €

Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	1441 €
AS Cheminots de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	536 €
ASPTT Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	2 991 €
Association Sportive Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	831 €
Aviron Strasbourg 1881 Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	697 €
Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	261 €
Cercle d'Aviron de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	347 €
Club Sportif de Hautepierre Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	1 875 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	1 196 €
Ecole de Voile de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	1 442 €
Gym Concordia Neudorf Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	540 €
Hautepierre Badminton Club Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	566 €
Ill Tennis Club Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	2 531 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	397 €

Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	
Saint Joseph Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	363 €
Société de Gymnastique et de Sport La Fraternelle Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	285 €
Société de Gymnastique et de Sport La Strasbourgeoise Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	490 €
Sporting Club Red Star Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	790 €
Strasbourg Eaux Vives Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	2 396 €
Strasbourg GRS Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	242 €
Strasbourg Université Club Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	4 535 €

- **13 684 € à l'association sportive suivante :**

Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre Soutien à l'acquisition de matériel destiné à la pratique de l'équitation	13 684 €
---	----------

- **320 707 € aux associations sportives suivantes :**

Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre Soutien aux travaux d'amélioration d'accueil des membres et lors des compétitions	20 707 €
Activités Sportives Culturelles de Plein Air Soutien à la construction d'une salle d'escalade en extension des infrastructures actuelles de l'association Le versement se fera comme suit : 270 000 € sur le budget 2020 30 000 € sur le budget 2021 à la livraison du bâtiment	300 000€

- 2) La mise à disposition du site de la base de plein air du Heyritz, suite à appel à manifestation d'intérêt, à l'association Activités Sportives Culturelles de Plein Air selon les modalités de la convention jointe et pour une durée de 20 ans ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.
- la Maire ou son-sa représentante-e à signer la convention de mise à disposition du domaine public pour une durée de 20 ans à l'association Activités Sportives Culturelles de Plein Air, suite à l'appel à manifestation d'intérêt.

Adopté

Interpellations

71 Interpellation de Madame Jamila MAYIMA: "Le décompte du 31 décembre".

72 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER: "Sécurité à Strasbourg : le grand oublié de la nouvelle municipalité".

73 Interpellation de Madame Elsa SCHALCK: "Protégeons et soutenons nos aînés".

74 Interpellation de Madame Isabelle MEYER: "Quelle vision pour le centre-ville de Strasbourg ?".

75 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER: "Stationnement à Strasbourg : laissez l'idéologie au garage !".

Interpellation retirée par M. VETTER

76 Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ: ' Où est votre politique ? Où est votre action ? '.

77 Interpellation de Madame Rebecca BREITMAN: "les conditions de vie dans les quartiers populaires".

Les textes des interpellations et leurs réponses figurent en annexe.

Question d'actualité de M. FONTANEL relative à la géothermie

JEANNE BARSEGHIAN
ORIGINAL SIGNE

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **tableau annexé de la délibération du point 4 de l'ordre du jour (indemnités de fonction versées aux membres du Conseil municipal)**
- **détail des votes électroniques**
- **interpellations et leurs réponses**

INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Valeur indice brut terminal 1027 fonction publique au 1er janvier 2019

3 889,40 €

Enveloppe indemnitaire globale autorisée

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €
Maire	145,0%	5 639,63 €	1	145,0%	5 639,63 €
Adjointes-es au Maire	72,5%	2 819,82 €	19	1377,5%	53 576,58 €
TOTAL			20	1522,5%	59 216,21 €

Montants maximaux théoriques pouvant être versés aux élus-es selon le CGCT

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €	Taux de majoration <i>chef lieu de département</i>	Total avec majoration <i>chef lieu de dépt</i> en €/pers	Total avec majoration <i>chef lieu de dépt</i> en €
Maire	145,0%	5 639,63 €	1	145%	5 639,63 €	25,0%	7 049,54 €	7 049,54 €
Adjointes-es au Maire	72,5%	2 819,82 €	19	1377,5%	53 576,58 €	25,0%	3 524,77 €	66 970,63 €
Conseillers-ères	6,0%	233,36 €	45	270%	10 501,20 €	25,0%	291,71 €	13 126,95 €
TOTAL			65	1792,5%	69 717,41 €	25,0%		87 147,12 €

Remarque : les montants des indemnités de fonctions sont, à Strasbourg, augmentés de 25% du fait de son statut de chef-lieu de département

Répartition des indemnités de fonction

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Montant en €	Montant de la majoration votée par le Conseil en €/pers	Total avec majoration en €/pers	Nombre de bénéficiaires	Total en % sans majoration	Comparatif en % avec EIG autorisée en tenant compte de la majoration	Total en € avec majoration	Taux de majoration <i>chef lieu de département</i>	Montant avec majoration <i>chef lieu dépt</i> en €/pers	Dépenses mensuelles totales en €
Maire	100,0%	3 889,40 €		3 889,40 €	1	100,0%	100,0%	3 889,40 €	25,0%	4 861,75 €	4 861,75 €
1er-ère adjoint-e au Maire	49,0%	1 905,81 €		1 905,81 €	1	49,0%	49,0%	1 905,81 €	25,0%	2 382,26 €	2 382,26 €
Adjointes-es au Maire	49,0%	1 905,81 €		1 905,81 €	18	882,0%	882,0%	34 304,51 €	25,0%	2 382,26 €	42 880,68 €
Conseillers-ères délégués-es	6,0%	233,36 €	566,64 €	800,00 €	29	174,0%	422,5%	23 200,00 €	25,0%	1 000,00 €	29 000,00 €
Conseillers-ères délégués-es	6,0%	233,36 €	162,63 €	395,99 €	16	96,0%	66,9%	6 335,90 €	25,0%	495,00 €	7 920,12 €
TOTAL					65	1301,0%	1520,4%	69 635,63 €	25,0%		87 044,81 €

Conformément à l'article L.2123-24-1, les conseillers-ères municipaux-pales des communes de plus de 100 000 habitants peuvent percevoir, en plus de leur indemnité de base (6% de l'indice terminal de la fonction publique), une majoration de 25 % de chef-lieu de département

Comparatif en € avec l'enveloppe indemnitaire globale (EIG) autorisée

	Montant total indemnités en €	Montant de la majoration votée en €/conseiller avec délégation	Nombre de bénéficiaires	Total en €	Total en € de l'EIG autorisée
Maire	3 889,40 €		1	3 889,40 €	
1er-ère adjoint-e au Maire	1 905,81 €		1	1 905,81 €	
Adjointes-es au Maire	1 905,81 €		18	34 304,51 €	
Conseillers-ères délégués-es	566,64 €		29	16 432,56 €	
Conseillers-ères délégués-es	162,63 €		16	2 602,08 €	
TOTAL			65	59 134,36 €	59 216,21 €

81,84 € (solde)



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

16 NOVEMBRE 2020

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Point 1 à l'ordre du jour : Modalités techniques de la tenue du Conseil.

Résultats du vote :

Pour : 55 (voir détails page suivante) + 3 : Mme SCHAETZEL, Mme TURAN et M. OEHLER (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Modalités techniques de la tenue du Conseil.

Pour

55

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Désignation d'un déontologue.

Pour

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 4 à l'ordre du jour : Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal. 1^{er} vote relatif à l'attribution des indemnités tel que détaillé dans la délibération

Résultats du vote :

Pour : 54 (voir détails page suivante) + 1 : M. FONTANEL (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour).

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

2^{ème} vote : relatif à la majoration des indemnités précédemment octroyées, la ville Strasbourg étant chef lieu de département.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 58 (cf. détails page suivante)

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020 - Point n°4

Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.
premier vote relatif à l'attribution des indemnités tel que détaillé dans la délibération

Pour

54

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020 - Point n°4

Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.

2ème vote : relatif à la majoration des indemnités précédemment octroyées, la ville Strasbourg étant chef lieu de département.

Pour

58

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 5 à l'ordre du jour : Décision modificative n°1 2020 du budget de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote :

Pour : 45 (voir détails page suivante) + 2 : M. KOUSSA et M. JUND (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre : 10

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Décision modificative n°1 2020 du budget de la ville de Strasbourg.

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole

Contre

10

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Point 7 à l'ordre du jour : Passation d'avenants et attribution de marchés.

Résultats du vote :

Pour : 60 (voir détails page suivante) + 2 : M. KOUSSA et M. JUND (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour.)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Passation d'avenants et attribution de marchés.

Pour

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Représentation au sein de divers organismes.

Pour

54

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

1

JAKUBOWICZ Pierre

Point 15 à l'ordre du jour : Avis sur les emplois Ville.

Résultats du vote :

Pour : 50 (voir détails page suivante) + 7 : Mme BROLLY, Mme GEISSMANN, M. OEHLER, M. MANGIN, M. MATT, M. DUBOIS, M. RAMDANE (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre : 0

Abstention : 1 Mme KOHLER (a rencontré un problème avec l'application et souhaitait s'abstenir).

Avis sur les emplois Ville.

Pour

50

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Désignation d'un membre du conseil municipal pour figurer sur la liste en vue de la composition du conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux-ales.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Désignation d'un membre du conseil municipal pour figurer sur la liste en vue de la composition du conseil de discipline de recours des agents-es contractuels-les.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 18 à l'ordre du jour : Cadre de la politique publique de démocratie locale à Strasbourg.

Résultats du vote :

Pour : 62 (voir détails page suivante) + 2 : M. GONDREXON et M. NEUMANN (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour.)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Cadre de la politique publique de démocratie locale à Strasbourg.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 19 à l'ordre du jour : Réaménager les cours d'établissements scolaires et de la petite enfance pour lutter contre les changements climatiques, pour réinventer les usages et favoriser l'égalité filles-garçons.

Résultats du vote :

Pour : 51 (voir détails page suivante) + 5 : M. JUND et M. OEHLER, Mme KOHLER, Mme BARRIERE et Mme BREITMAN (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre : 0

Abstention : 4 (voir détails page suivante) + 2 : M. VETTER et Mme MEYER (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient s'abstenir).

Réaménager les cours d'établissements scolaires et de la petite enfance pour lutter contre les changements climatiques, pour réinventer les usages et favoriser l'égalité filles-garçons.

Pour

51

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

4

JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, SCHALCK Elsa

Point 31 à l'ordre du jour : Programmation du Contrat de Ville : quatrième étape de soutien aux projets pour l'année 2020 et conventionnement avec l'Etat au titre de l'Atelier Santé Ville.

Résultats du vote :

Pour : 56 (voir détails page suivante) + 1 : M. MANGIN (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour).

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Programmation du Contrat de Ville : quatrième étape de soutien aux projets pour l'année 2020 et conventionnement avec l'Etat au titre de l'Atelier Santé Ville.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 35 à l'ordre du jour : Mesure prise en faveur des habitants en matière de stationnement afin de s'adapter au reconfinement.

Résultats du vote :

Pour : 48 (voir détails page suivante) + 1 : M. JUND (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour).

Contre : 0

Abstention : 11

SERVICE DES ASSEMBLEES

Mesure prise en faveur des habitants en matière de stationnement afin de s'adapter au reconfinement.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

11

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Attribution de subventions à des associations de commerçants pour des actions réalisées en 2020.

Pour

57

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 43 à l'ordre du jour : Animations de fin d'année.

Résultats du vote :

Pour : 49 (voir détails page suivante) - 1 : Mme TISSERAND (ne participe pas au vote, elle a appuyé par erreur).

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Animations de fin d'année.

Pour

59

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Attribution de subventions au titre des Solidarités.

Pour

59

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESИ Hervé, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Subventions à des associations pour le développement de projets éducatifs et d'accueils dans le cadre du projet éducatif local.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Attribution de subventions pour la pratique artistique en amateur et projets en direction du développement des publics. Attribution d'une subvention d'équipement annuelle au titre de l'investissement à la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR).

Pour

58

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Pour

57

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

0

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du 16 novembre 2020

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

71 Interpellation de Madame Jamila MAYIMA: "Le décompte du 31 décembre".

Madame MAYIMA :

Bonsoir Madame la Maire, chers collègues,

On approche de la période fatidique des fêtes de Noël et en particulier de la Saint-Sylvestre, qui est chaque année un moment de troubles dans notre ville, et malheureusement plus qu'ailleurs en France. Je pense qu'il est important de rappeler que Strasbourg a été tristement célèbre aux journaux télévisés nationaux, à cette période, pour le nombre record de voitures brûlées, de mobiliers dégradés mais aussi des violences sur nos forces de l'ordre et nos pompiers.... On ne peut pas consciemment laisser cela se reproduire, que ce soit pour nos concitoyens victimes malheureuses de cette situation mais aussi pour l'image nationale et internationale de notre belle ville de Strasbourg.

Le décompte du 31 décembre a d'ores et déjà commencé et il nous revient de préparer cette période au mieux afin de limiter les dégâts que nous avons observés les années passées. Le constat est là, et nous le connaissons, nous connaissons les raisons profondes de ces troubles et les manières de les éviter. Il n'est donc plus l'heure d'en débattre, mais plutôt je dirais d'agir.

Les deux confinements de cette année risquent en mon sens de faire empirer la situation car le 31 décembre peut devenir cette année un défouloir pour celles et ceux qui sont restés enfermés dans des appartements exigus.

La Préfecture s'est saisie de cette problématique selon les compétences qui sont les siennes. Moi je me pose la question comment nous à la Ville de Strasbourg, nous saisissons-nous de ce sujet ? Quelle communication avec la Préfète avez-vous eu ? Qu'est-ce qui a été mis en place pour prévenir ces troubles ? Quel plan de coordination également des actions entre la Ville et la Préfecture est prévu ?

Les familles dans nos quartiers sont les premières touchées, elles aussi font ce décompte avec inquiétude avant le 31 décembre. Elles ne veulent plus faire le décompte des dommages qu'elles auront subi le lendemain. C'est la sécurité de leurs biens qui est en jeu : leur voiture pour aller travailler, le mobilier urbain qui assure le cadre de vie de leur quartier, etc. Ces familles modestes n'ont malheureusement pas eu d'autre choix que de faire face à cette situation et jusqu'à présent elles ont toujours fait face. On a le devoir de leur apporter soutien et actions politiques concrètes pour les protéger.

Nous avons la chance par ailleurs de pouvoir compter sur des acteurs de terrains : animateurs, éducateurs, associations, bénévoles, parents engagés, citoyens qui font beaucoup pour prévenir ces situations. Comment on les soutient ? Il est évident que la prévention au long terme joue un rôle essentiel pour limiter les dégâts et qu'il est du ressort de la ville de travailler avec ces acteurs en amont des troubles pour éviter ou tout du moins j'ai envie de dire limiter la délinquance sur notre territoire.

Ne nous réveillons pas le 1er janvier pour décompter les dégâts. Il faut agir, dès maintenant.

Je vous remercie pour votre attention à cette heure tardive.

Réponse de Monsieur LIBSIG :

Une réponse en l'absence de Nadia ZOURGUI et je vais donc vous faire lecture de sa réponse.

Madame la Conseillère municipale, chers collègues,

Nouvel an est une période particulière de l'année et plus encore dans le Bas-Rhin. Chaque année, nous devons faire face à de nombreux débordements dont les plus visibles sont les feux de voitures.

Mme la Conseillère, votre interpellation aborde la St Sylvestre sous son angle sécuritaire. Permettez-moi de l'aborder sous l'angle préventif et partenarial. Tout au long de l'année, l'ensemble des services compétents travaillent à la déclinaison d'un dispositif spécifique pour nouvel an avec différents objectifs :

- prévenir les comportements dangereux par des actions de prévention situationnelle : sécurisation des chantiers, évacuation des voitures épaves/ventouses, enlèvement des encombrants, campagnes pétards dans tous les collèges et en particulier pour les classes de 6^{ème}, accompagnement des bailleurs dans la sécurisation des bacs d'ordures ménagères ... etc;
- rapprocher les acteurs de la sécurité et la population, grâce au travail au quotidien des délégués à la cohésion Police-population ou via l'expérimentation menée par les pompiers dans une classe au collège Sophie Germain à Cronembourg qui va permettre de créer en 2021 une classe de cadets de la protection civile au collège Solignac au Neuhof (2021) ;
- maintenir une présence dans les quartiers via les animations de fin d'année et les associations de prévention spécialisée si la situation sanitaire le permet ;
- limiter le stationnement aux abords des sites sensibles et d'habitation par la prise d'un arrêté d'interdiction de stationnement sur les quartiers ;
- et enfin accompagner les personnes victimes grâce à nos associations que nous soutenons et qui seront présentes à l'hôtel de police pour venir en aide aux personnes.

Cette année, nous allons tester de nouvelles actions, dont certaines avec l'État, dans le cadre du plan dédié à nouvel an :

- des actions de prévention de veille et d'influence liées aux réseaux sociaux, pilotée par la Préfecture, en sachant que Snapchat a été le vecteur le plus utilisé lors du nouvel an passé...
- une campagne de communication dédiée au nouvel an sera affichée sur tout le territoire ;
- nous travaillons à la Rationalisation des enlèvements par la Strasbourgeoise Enlèvement Gardiennage, à la libération d'espaces pour la fin d'année et de stationnements complémentaires ;

- nous travaillons aussi à une Offre de parking pour les véhicules des habitants avec un prix préférentiel et gardiennage sur les P+R ; parkings en ouvrage ; Zenith + Parking Clinique RHENA, cette offre se fera sur la base du volontariat.

Pour finir un Travail sur les escroqueries à l'assurance qui constituent 20% des véhicules brûlés selon la police nationale.

Toutes ces actions sont menées en partenariat avec les services de l'Etat, les bailleurs et les associations. Notre présence sur le terrain sera la règle en 2020 grâce à notre police municipale, notre service prévention urbaine, nos agents du centre de vidéoprotection, nos agents de la collecte des déchets, nos médiateurs et j'en oublie. Je les remercie d'ores et déjà pour leur engagement et le travail accompli tout au long de l'année. Ce plan sera présenté au prochain Conseil local intercommunautaire de prévention de la délinquance et je vous assure Madame la Conseillère que tous les moyens seront mis en œuvre pour que cette St Sylvestre se passe au mieux dans un contexte sanitaire déjà très difficile.

S'ensuit un échange

72 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER: "Sécurité à Strasbourg : le grand oublié de la nouvelle municipalité". Monsieur Vetter :

Monsieur VETTER :

Comme si la liaison était parfaitement faite.

Madame la Maire,

Au cours des derniers mois, les faits divers se multiplient et semblent indiquer une insécurité en hausse dans notre ville.

Les faits portant atteinte à ce que vous appelez désormais la "tranquillité publique" prennent des formes diverses : des vols, en passant par les cambriolages, jusqu'aux agressions verbales ou physiques notamment de femmes ou d'agents du service public, les violences se multiplient et s'aggravent. La Sécurité à Strasbourg est le grand oublié de votre nouvelle municipalité.

Madame la Maire, la sécurité est pourtant la première des libertés et il est de votre responsabilité d'agir clairement et fermement pour assurer celle des Strasbourgeois. Ma question est donc simple : face à l'augmentation des actes violents, quelles mesures avez-vous mis en place depuis votre élection ? Je parle bien de avez-vous mis en place ?

Je vous remercie

Réponse apportée par Madame la Maire :

Merci, en l'absence de Nadia Zourgui c'est moi qui vais vous répondre.

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Je vous remercie pour votre interpellation qui me permet d'aborder avec vous un sujet important et qui préoccupe nos concitoyens. Je voudrais rappeler parce que c'est important de le dire, en particulier au sein de cette assemblée, que la question de la sécurité est bien une compétence de l'Etat.

Mais pour autant, la Ville de Strasbourg mais aussi l'Eurométropole, sous l'impulsion de nos prédécesseurs, concourent de manière importante à l'offre de tranquillité publique pour ses habitants, par un appui, au travers des agents de Police municipale et de surveillance de la voie publique, et aussi au travers d'outils de pilotage, grâce notamment à l'utilisation de la supervision vidéo des espaces publics, des bâtiments publics et des voies de circulation.

S'agissant des intitulés, puisque vous interrogez le terme de tranquillité publique, le terme sécurité ne nous fait pas peur, ne me fait pas peur et d'ailleurs il figure dans l'arrêté de délégation de mon adjointe Nadia ZOURGUI entre autre chose « la sécurité et la gestion des services de police municipale ».

Je dois vous dire j'ai été un peu étonnée, de l'expression que vous avez employée dans votre interpellation « la sécurité est la première des libertés ». Il se trouve que cette phrase, « La sécurité... première des libertés » a d'abord été utilisée dans des réseaux d'extrême droite il y a de cela quelques décennies...

Dans ce registre je préfère me référer à Robert Badinter qui évoque lui la sûreté je le cite: « Dans le discours politique actuel, le terme de sécurité est magnifié. On proclame que c'est la première des libertés. On entretient ainsi la confusion. Car ce qui est consacré dans la Déclaration des droits de l'homme, c'est la sûreté, c'est-à-dire l'assurance, pour le citoyen, que le pouvoir de l'Etat ne s'exercera pas sur lui de façon arbitraire et excessive. Le droit à la sûreté, c'est la garantie des libertés individuelles du citoyen ». Fin de citation et je souscris à cette approche.

Sur le fond de votre question Monsieur le conseiller, pour vous donner une idée de la physionomie générale de la délinquance sur Strasbourg, telle qu'elle est perçue et relatée par la Police nationale en 2020, en ayant bien sûr à l'esprit la crise sanitaire, les indicateurs font état « je les cite encore une fois les chiffres de la police Nationale » :

- d'une baisse générale des atteintes aux biens, y compris des cambriolages, avec néanmoins, c'est vrai, une forte hausse des vols à la roulotte (c'est-à-dire les vols dans les véhicules) ;
- d'une légère baisse des atteintes aux personnes, qu'elles soient crapuleuses ou non. La part des mineurs impliqués dans la totalité des faits recensés par la Police nationale à Strasbourg demeure stable.

Les dernières semaines ont mis en lumière une libération de la parole concernant les agressions sexuelles et sexistes dont sont principalement victimes les femmes. Un travail est mené en lien avec la police municipale qui recueille les plaintes jusqu'au suivi psychologique. Je rappelle un soutien important des collectivités aux associations d'aide aux victimes et aux dispositifs d'appui (Point d'accueil victimes au commissariat, Maison de la justice et du droit).

Enfin, et pour aborder une question d'actualité, le confinement a mis en lumière un accroissement du nombre de faits sur la voie publique relatés par des habitants du quartier Gare. La réponse tient de 2 ordres qui relèvent prioritairement de l'Etat : la sécurité publique en demandant la présence accrue de la police nationale pour réprimer les comportements délictueux sur fond d'addictions, la prise en charge de ces personnes en grande précarité sans logement.

Dans les 2 cas, notre équipe s'implique fortement : avec la police municipale d'une part en veillant à organiser une plus grande présence sur le terrain y compris avec le renforcement des patrouilles pédestres ou cyclistes en complémentarité avec la police nationale et les missions qui leur sont dévolues. D'autre part, en mobilisant les services sociaux et de santé de la municipalité et le développement des maraudes car une grande partie des personnes impliquées dans des faits de violences sur la voie publique cumulent des difficultés économiques et de santé, parfois d'ordre psychologique, dans un contexte accentué par la crise sanitaire.

Pour finir, nous travaillons à l'amélioration des conditions de travail de nos agents de la police municipale, en les dotant de locaux dignes et adaptés à leurs missions, en ayant une attention particulière aux pénibilités spécifiques à leur métier, je pense au fait d'avoir un travail poste de nuit et en étant à leurs écoutes dans un dialogue permanent.

Pour résumer notre méthode, nous travaillons à la tranquillité publique, à la sécurité de nos concitoyens en lien étroit avec les services de l'Etat qui ont la compétence en la matière. Nous travaillons en ayant en permanence à l'esprit l'humain tout en refusant de nous laisser instrumentaliser sur ce sujet.

Je reste intimement convaincue que le droit à la sûreté, la sécurité et à la tranquillité est un droit qui appartient à toutes et à tous Merci Monsieur le conseiller.

S'ensuit un échange

73 Interpellation de Madame Elsa SCHALCK: "Protégeons et soutenons nos aînés".

Madame Elsa SCHALCK :

Madame la Maire,

Si la pandémie et la mise en place d'un second confinement nous affectent tous, nous le savons cela prend toute une ampleur et une ampleur différente pour les Strasbourgeois les plus vulnérables et notamment pour nos aînés.

Pour eux, non seulement le risque sanitaire les conduit à davantage de vigilance et à un confinement souvent plus scrupuleux mais nombre d'entre eux ne disposent pas des connaissances et également des outils informatiques qui sont nécessaires pour profiter des différentes actions numériques comme les commandes en ligne ou le « click and collect » comme nous l'avons évoqué tout à l'heure.

Par ailleurs, nous le savons, le premier confinement a souvent été particulièrement éprouvant pour les personnes âgées et ils sont nombreux à avoir souffert d'une importante détresse psychologique.

Pour ces raisons, il me semble primordial que notre collectivité soit fortement présente et mobilisée à leurs côtés, pour les épauler au quotidien et leur apporter toute l'aide logistique et psychologique nécessaire.

Face aux enseignements tirés du premier confinement, pourriez-vous nous indiquer Madame la Maire les mesures concrètes mises en place à destination de nos aînés après l'annonce du nouveau confinement ?

Je vous remercie.

Réponse apportée par Madame VARIERAS :

Merci Madame la Maire,

Merci Madame la conseillère municipale pour votre interpellation.

D'abord, sur la première partie de votre interpellation : en effet, les personnes âgées sont souvent très éloignées du numérique. Nous avons bien conscience de cette fracture qui s'est installée depuis plusieurs années et ce pour différents groupes de population, dont les personnes âgées.

Cette problématique est d'autant plus forte que de nombreux acteurs, notamment économiques, travaillent à ce que le moindre usage passe au « tout numérique » et voient essentiellement notre réussite collective à travers le progrès technologique. Et sans décrier les apports de cette évolution, elle laisse de côté une part non négligeable de la population.

C'est pourquoi nous travaillons à réduire cette fracture, notamment en accompagnant les personnes à l'utilisation du numérique, comme par exemple en permettant à Emmaüs

Connect de maintenir ses permanences pendant le confinement pour l'aide aux démarches administratives. Par ailleurs, l'ensemble des travaux menés par nos collègues Céline Geissmann et Caroline Zorn contribuent à rendre le numérique accessible à toutes et tous.

Par ailleurs nous avons aussi entrepris un large travail pour maintenir les liens de proximité avec nos aîné.es et pour leur faciliter le quotidien, en cette période de crise sanitaire.

C'est ainsi que les personnes âgées peuvent trouver des attestations de déplacement, imprimées par les Directions de Territoire et mises à disposition dans les commerces de proximité, et notamment les pharmacies.

C'est ainsi également que près de 900 personnes âgées et isolées ont été recensées sur leur consentement par les services de la ville en lien avec les associations de quartier, afin qu'elles puissent être appelées régulièrement par des agents volontaires de la ville, mais aussi par les bénévoles de l'Abrapa. Parmi elles, les personnes les plus isolées et en détresse comme vous en faites allusion, sont suivies par une équipe de psychologues de SOS Aide aux habitants.

D'ailleurs, cette aide psychologique n'a pas été rompue après la fin du premier confinement. Durant la période que nous pourrions nommer « d'inter-confinement », de nombreuses personnes sont restées encore terrifiées à l'idée de pouvoir sortir de chez elles et ont eu besoin d'un soutien continu que les bénévoles ont pu assurer.

Ces échanges nous ont permis de rester à l'écoute de nos aînés, de leur donner le sourire, de répondre à leurs interrogations. Des aides aux courses et des livraisons peuvent également être réalisées suite à ces échanges quand cela est nécessaire.

Au-delà des personnes les plus vulnérables, je rappelle aussi le maintien de la ligne téléphonique info Senior et Handicap mais aussi de la ligne CovidEcoute 67 sont toujours ouvertes actuellement.

Je veux d'ailleurs profiter de ma réponse à votre interpellation pour remercier l'ensemble des bénévoles qui agissent chaque jour pour apporter un soutien, une écoute, un appui pour des personnes qui pour plusieurs raisons peuvent en avoir besoin. Je tiens également à remercier l'ensemble des infirmières et infirmiers à domiciles et des aides-soignantes et aides-soignants qui permettent aussi d'assurer une présence auprès des plus âgé.es souvent isolées.

Ce lien est précieux, il nous permet de pouvoir suivre régulièrement les personnes âgées qui sont encore plus vulnérables durant cette période. Il nous rappelle aussi que l'enjeu du vieillissement ne se résume pas uniquement au volet médico-social mais qu'il constitue bel et bien un enjeu de vivre ensemble. Il est du devoir de l'ensemble des services publics laisser une place à chacun et chacune et d'être vigilants et vigilantes à ce que les politiques publiques n'excluent personnes mais qu'au contraire elles travaillent à faire une place adaptée pour tout le monde. Cela veut aussi dire qu'il faut donner les moyens de pouvoir maintenir et améliorer les actions de proximité et cet effort ne peut être fait uniquement par les collectivités territoriales.

Si nous répondons à une urgence actuellement avec la situation sanitaire, c'est un travail que nous avons à cœur de déployer durant l'ensemble de notre mandat : celui de lutter contre l'isolement des personnes.

La proximité est nécessaire, la lutte contre l'isolement indispensable.

S'ensuit un échange

74 Madame Isabelle MEYER: "Quelle vision pour le centre-ville de Strasbourg ?".

Monsieur VETTER :

C'est moi qui fait office de remplaçant.

Madame la Maire :

Jean-Philippe VETTER, je vous en prie.

Monsieur VETTER :

Madame la Maire,

L'évolution de la pandémie et la mise en place d'un second confinement affecte tous les strasbourgeois, et bien que celui-ci soit nécessaire, il complique terriblement la situation déjà critique des commerçants et des artisans.

Nous avons besoin d'avoir une vision du centre-ville de Strasbourg à long terme, afin d'évoluer, et de permettre aux investisseurs de se projeter. La stratégie de mise en œuvre de la mairie déterminera le choix des commerçants et des clients de rester sur Strasbourg ou non.

Nous ne tenons plus. Peut-on enfin bénéficier de soutien ? Qu'envisagez-vous concernant l'attractivité de Strasbourg ? Quelle est votre vision à long terme pour le centre-ville, notamment en termes de parking et de stationnement ?

J'ajoute que Madame MEYER, effectivement n'est plus là à cette heure-ci tout simplement parce qu'elle se lève demain à 4h du matin, comme tous les jours, pour aller travailler au sein de son restaurant.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci, une réponse à deux voix : Salem DRICI et Joël STEFFEN.

Monsieur DRICI:

Merci Madame la Maire, mes très chers.ères collègues,

Parler de notre vision du centre-ville de Strasbourg, c'est parler de toute la ville et au-delà, car c'est un espace qui est au cœur des enjeux de notre territoire. Un centre en lien avec les autres quartiers car les réponses doivent être pensées en cohérence avec notre vision de la ville de demain.

Vous le savez, nous avons un centre-ville exceptionnel. L'ellipse insulaire est entièrement classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1988. C'est un espace dense pour les mobilités, avec une présence forte de commerces, de restaurateurs,

d'artisans, des établissements culturels, des sites patrimoniaux qui attirent - en temps normal - de très nombreux visiteurs.

En tant qu'élu de centre-ville, en quelques mots je souhaite développer mon propos autour de deux notions qui me paraissent importantes. L'appropriation des espaces de vie et la notion de bien-être pour l'amélioration du cadre de vie.

Au centre-ville, les habitants, les commerçants, les artisans, les visiteurs se partagent un espace fortement contraint. Il y a un fort besoin pour chacun et chacune de se réapproprier le centre-ville.

Je pense à celles et ceux qui y vivent et y travaillent au quotidien : en veillant à la diversité et à la qualité de l'offre des commerces, en ayant une attention toute particulière à l'évolution du parc de logements, en favorisant des projets communs qui réunissent les habitants et les commerçants, qui main dans la main, permettent de concrétiser de nouveaux usages et aménagements de l'espace public (on peut citer l'association de la rue de la Vignette).

Un des enjeux est de permettre aux familles de se réapproprier la ville, en travaillant à une ville adaptée pour les enfants. Nous développerons les temps forts et des services qui leur permettront de mieux vivre à la ville, à l'image des animations pour enfants « Place à l'aventure » que nous avons financées au mois d'octobre sur les places du Château, Gutenberg et Saint-Thomas.

Je pense aussi aux plus fragiles. Nous l'avons déjà dit, nous souhaitons que nos espaces publics soient inclusifs, et qu'ils permettent à toutes les populations de vivre en bonne intelligence. Nous veillerons à ce que les événements qui font l'attractivité de notre ville soient pensés pour le plus grand nombre et qu'ils n'excluent personne.

Le deuxième enjeu, lié à la forte densité et également aux choix d'aménagement urbains qui ont été faits ces dernières décennies, est celui du bien-être au centre-ville. Trop souvent l'espace public est trop minéral, et ne permet pas de respiration pour les habitants. Je ne reviendrai pas sur l'évocation de ma collègue Suzanne BROLLY du plan canopée et le programme ambitieux de la déminéralisation et végétalisation des cours d'écoles.

Il s'agit également de proposer des solutions aux conflits d'usage, et de trouver un équilibre entre la marche, le vélo et la voiture. Notre priorité, ce n'est pas un scoop, sera de développer les mobilités douces, de travailler aux continuités des itinéraires cyclables en lien avec les autres quartiers, et de travailler aussi à un itinéraire cyclable express de contournement de la Grande Île. Nous souhaitons en profiter pour renforcer le plan piéton et faciliter les cheminements et la découverte de la ville à pied.

Mes chers collègues, le centre-ville est à la fois un lieu d'habitation, d'activité et d'attractivité, et c'est bien un écosystème où tous les éléments sont interdépendants, où chaque projet doit bénéficier à tous et toutes. Un cadre de vie agréable, avec une nature plus présente en ville, où le piéton, le cycliste se sentent en sécurité dans leur déplacement, favorise aussi l'acte d'achat dans nos commerces de proximité.

Mon collègue Joël STEFFEN évoquera les nouveaux services et facilités.

Je vous remercie.

Madame la Maire :

Merci.

La parole est à Joël STEFFEN.

Monsieur STEFFEN :

Merci Madame la Maire.

Effectivement, l'interpellation nous demandait notre vision globale du centre-ville de Strasbourg et donc Salem Drici qui est conseiller municipal, chargé de ce quartier a esquissé son approche globale de ce secteur.

Le centre-ville est en effet à la fois un lieu de vie de proximité, du quotidien, mais qui rayonne et attire bien au-delà de la métropole et de la région et à ce titre de multiples vocations qu'il accueille méritent toute notre attention d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire et économique que l'on peut qualifier d'historique.

Cette crise, nous l'avons évoqué ce matin au côté de la Présidente et de la Vice-Présidente de l'Eurométropole chargée des questions économiques et d'emplois, cette crise menace directement un certain nombre d'entreprises de notre centre-ville. En pleine période de confinement, nous le savons, beaucoup de commerçants du centre-ville sont désemparés. Les stocks avaient été faits pour la période hivernale, certains ont pour cela utilisé les PGE, prêt garanti par l'État, hélas pour aussitôt devoir fermer leurs portes. Nous l'avons évoqué également, celles et ceux qui le peuvent ont déployé leurs solutions de vente en ligne, de livraison, de click&collect en termes alternatif : clique et emporte.

Cette fermeture des seuls commerces de proximité, cette inégalité de traitement avec les grandes surfaces commerciales, nous l'avons évoqué, est incompréhensible. D'ailleurs, dès les premiers jours de ce nouveau confinement, Madame la Maire a interpellé à ce sujet le 1^{er} Ministre, avec 50 maires et présidents de grandes agglomérations au sein de France Urbaine mais nous n'avons pas été entendus. Cela dit, nous continuons à dialoguer sur ces sujets.

Pour soutenir les commerçants et artisans dans cette période difficile, ce que nous faisons c'est de mobiliser tous les nouveaux moyens possibles en complément de ce qui a déjà été déployé. Nous l'avons effectivement évoqué ce matin en conférence de presse, nous en parlerons puisque ce sont des moyens qui sont envisagés au niveau de l'Eurométropole.

Parmi ceux-ci, nous lançons dès les prochains jours une campagne de communication qui en appelle nos concitoyens au réflexe de la proximité et à la solidarité avec les commerces du centre-ville et centre-bourg à l'échelle de l'Eurométropole. En complément des aides que nous avons déjà déployées et de celles de l'État, de la Région, et de l'accompagnement assuré par les chambres consulaires et par les Vitrites de Strasbourg, nous proposerons donc ce vendredi au conseil métropolitain d'adopter un

fonds de soutien pour la prise en charge des loyers des commerçants, des prêts d'honneur pour renforcer les fonds propres des petites entreprises, de prolonger le dispositif Beecome qui soutient la digitalisation des TPE et des PME et de compléter ce dispositif avec un nouveau dispositif nommé BeeLive qui lui, s'adressera aux acteurs du tourisme et de l'évènementiel.

Cette digitalisation du commerce, c'est un sujet important, sur lequel je me permets de m'attarder quelques instants. Depuis plusieurs mois en effet, les conseillers au sein de l'Eurométropole, des chambres consulaires et de l'ADT pour le tourisme, sont mobilisés pour accompagner les commerçants, les artisans et le secteur du tourisme. Avec ce 2nd confinement, les initiatives se sont multipliées vous l'avez vu, avec un enjeu de lisibilité pour les commerçants et artisans et pour les consommateurs. C'est pourquoi nous menons simultanément un travail de référencement en partenariat notamment avec la Chambre de Commerce, et que nous proposons d'entamer un travail de fond, de plus long terme, pour construire ensemble une marketplace qui soit commune, pertinente et efficace, cette fois à l'échelle de l'Eurométropole.

Comme évoqué par Salem DRICI, nous travaillons sur la végétalisation, l'accessibilité, l'amélioration du cadre de vie, le partage de l'espace public avec le piéton, les animations. Toutes ces actions sont des moteurs de notre attractivité. Avant la covid, la faible vacance commerciale et la dynamique du commerce strasbourgeois étaient d'ailleurs expliqués par ces facteurs, comme le montraient différentes études spécialisées sur le commerce.

Plusieurs actions complémentaires et qui amplifient ces atouts sont en cours d'étude pour animer la ville, faciliter la vie commerçante, comme faciliter l'accès aux informations, expérimenter des services de conciergerie, éventuellement de garderie, développer les systèmes de livraison, de collecte et de consigne. Nous souhaitons également faire vivre de nouvelles expériences aux visiteurs et aux habitants : comme des dégustations par exemple, des ateliers participatifs, des visites insolites comme un certain nombre ont déjà pu être déployées. Nous travaillons aussi à ces services qui facilitent la vie au quotidien à la fois des habitants, des commerçants, des visiteurs en multipliant les toilettes publiques, les tables à langer, les lieux de repos pour toutes et tous, les jeux pour enfants qui sont autant d'éléments qui manquent aujourd'hui à notre ville.

En conclusion, je souhaitais dire que le contexte est difficile, mais comme vous le voyez nous avons plusieurs axes de travail qui sont à la fois dans le soutien et dans la projection vers l'avenir. Ce sont des axes qui sont nombreux, concrets, et qui méritent que nous y travaillions ensemble, ce pourquoi nous sommes en relation permanente à la fois avec les services qui sont engagés sur ce sujet, les chambres consulaires et en dialogue avec les commerçants et artisans et leurs représentants. Nous échangeons aussi de manière plus stratégique, plus globale au sein d'une démarche que nous avons entamée il y a peu de temps, qui se poursuit, qui est le Pacte pour une économie locale et durable, dont les travaux sont pilotés par Anne-Marie Jean au niveau de l'Eurométropole.

J'espère, qu'en la matière, je vous ai apporté un début de réponse et je me réjouis de poursuivre le travail avec vous et avec les acteurs économiques du territoire.

S'ensuit un échange

75 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER: "Stationnement à Strasbourg : laissez l'idéologie au garage !"

Cette interpellation a été retirée.

76 Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ: ' Où est votre politique ? Où est votre action ? '.

Madame la Maire,

Le 12 octobre dernier nous aurions dû nous réunir en Conseil municipal mais vous avez annulé la réunion de notre assemblée assumant un autre tempo et mettant en avant l'accumulation des urgences et le besoin de concerter pour construire des délibérations-cadres.

Paradoxalement, il était donc urgent d'attendre. Nous sommes de ceux qui pensons que face aux crises, au désespoir et aux difficultés de nos concitoyens il est plutôt urgent d'agir.

Nous voici donc réunis près de deux mois après notre précédent conseil. Nous attendions un véritable Conseil de crise pour ce mois de novembre. À l'exception d'une délibération pour soutenir les acteurs culturels et de la délibération ajoutée sur table en cours de semaine sur le stationnement, vous et votre majorité semblez enjamber en permanence le temps réel vos obligations, vos responsabilités, les crises et les priorités pour nos concitoyens.

Vous communiquez beaucoup, notamment sur des dossiers qui ne concernent pas du tout Strasbourg. Mais où est votre mobilisation pour notre ville ?

Qu'avez-vous fait durant ces 2 mois pour construire une vraie stratégie sur les enjeux de sécurité ? Qu'avez-vous fait pour accompagner les associations qui ne cessent de tirer la sonnette d'alarme dans la presse locale ? Qu'avez-vous entrepris suite aux dramatiques événements des dernières semaines pour prendre à bras-le-corps le combat du pacte républicain et de la promotion de la citoyenneté dans notre ville ?

À quoi ont servi ces deux mois de mise au chômage technique de notre Conseil ? Vous n'avez organisé que quatre réunions thématiques en deux mois : une réunion de mise en place de la mission sur les animaux nuisibles, une réunion sur la lutte contre les discriminations et une réunion exploratoire de modification de notre règlement intérieur...

Où est la grande mobilisation promise face à l'urgence ?

Vous aviez dit aussi vouloir utiliser ce temps pour consulter. Pourtant nous n'avons cessé de recevoir des appels à l'aide de Strasbourgeois qui ne parvenaient pas à joindre les élus de la majorité ou à vous mobiliser sur leurs urgences. Depuis des semaines notre ville semble subir les événements, encaisser les difficultés sans qu'il y ait des réactions fermes et actives sans qu'il y ait une réelle conscience du temps.

Où est votre délibération d'urgence pour sauver nos commerces ? Nos artisans ? Pourquoi ne votons-nous pas aujourd'hui les exonérations de loyers ? Pourquoi ne votons-nous pas aujourd'hui la mise en place de bons d'achats ? Pourquoi ne votons-nous pas aujourd'hui le lancement d'une market place unifiée pour l'ensemble des commerces de Strasbourg ? J'entends que cela serait impossible ici alors que tant de

viles le font autour de nous et dans la France entière. Pourquoi ne votons-nous pas aujourd'hui un plan d'aide et de sauvetage global ? Pourquoi ne votons-nous pas le moratoire sur l'ensemble des zones commerciales périphériques ? Comme nous vous l'avons aussi proposé.

L'opposition a attiré votre attention sur le marché de Noël dès juillet, notamment avec ma collègue Isabelle MEYER, une réponse sarcastique lui a été apportée, moquant le manque d'actualité du sujet. Il a été promis ensuite seulement fin août d'imaginer divers scénarii. Combien de fois avons-nous écrit pour demander la transmission de vos scénarii ? Combien de fois vous ai-je écrit pour demander la réunion de la Commission des foires et marchés ? Je vous ai écrit pour l'organisation d'un conseil ad hoc ou d'une réunion ad hoc sur le marché de Noël. La plupart du temps vous n'avez même pas daigné répondre. Et quand vous avez répondu le message était toujours le même « nous gérons, circulons, il n'y a rien à voir ». Je traduis : nous sommes assez intelligents seuls, entre nous.

Résultat, lorsque vous avez annoncé l'annulation du marché de Noël vous avez été dans l'incapacité d'annoncer simultanément les mesures alternatives et d'accompagnement. Lorsque le confinement a été décrété et encore fait évoluer la donne, là aussi nous avons vu que vous n'aviez pas anticipé cette possibilité qui pourtant devait faire partie des scénarios à prendre en compte depuis août. Où est la délibération qui met en place les mesures alternatives à l'annulation du marché de Noël ? Si elles avaient été travaillées au préalable, elles auraient dû être annoncées immédiatement et concomitamment à l'annulation et non improvisées des semaines après. Vous annoncez des décisions pour la mi-décembre, c'est bien tard pour un sujet qui concerne la période de l'avent.

Où est la délibération cadre sur votre stratégie de transport ? Où est la délibération sur les mesures d'accompagnement et de compensation de la ZFE ? Nous lisons des informations dans la presse cette semaine sur le sujet, une communication à notre Conseil aurait certainement été appropriée. Où est la mise en œuvre opérationnelle de votre déclaration d'urgence climatique ? Vous n'agissez pas plus sur vos priorités que sur celles de la ville.

Pour la première fois depuis longtemps notre collectivité ne mènera pas son débat d'orientations budgétaires et ne votera pas son budget avant le 31 décembre. Première annulation d'un conseil depuis des décennies sans raison valable et sans concertation. 4 mois pour obtenir une réunion de la Commission des foires et marchés alors que les sujets ne manquaient pas. Impossibilité d'obtenir une réunion sur le marché de Noël. Pendant plusieurs semaines impossibilité d'obtenir une réunion de la Commission consultative sur la charte des antennes relais.

Vous êtes en responsabilité depuis 136 jours. 136 pour quoi ? Où est votre politique ? Où est votre action ?

Vous ne découvrez pas notre collectivité, vous ne découvrez pas la situation de notre ville.

Une fois de plus vous semblez penser pouvoir décider seule du rythme du monde, une fois de plus vous pensez qu'il est meilleur de réfléchir seul dans un entre-soi et pendant ce temps ce sont nos concitoyens qui souffrent, ce sont les forces vives de notre ville qui

se meurent. Madame la Maire, avec vous demain ne commence pas aujourd'hui mais plutôt après-demain.

Je vous remercie.

Réponse apportée par Madame la Maire :

Je vais vous répondre, je vous remercie de m'interroger sur l'action que je mène avec mon équipe depuis que nous avons été élus en juin. Je pense que nous avons apporté au long de ces longues heures de débat un certain nombre d'éléments et je vais vous apporter quelques compléments.

Cette épidémie de COVID-19 fragilise un système qui était déjà à bout de souffle, un système qui a pour conséquences dérèglements climatiques, extinction massive de la biodiversité, explosion des inégalités sociales. Hier, 15 novembre, il faisait presque 20 degrés dans notre ville, preuve, s'il en fallait encore, que ces dynamiques mondiales ont des conséquences bien concrètes dans notre ville. La crise sanitaire révèle l'immensité des défis auxquels nous devons faire face.

Mais aggravant les dynamiques en cours, nous ne pouvons pas oublier les constats inquiétants que nous avons fait lors de notre prise de fonction. Absence d'investissements suffisant dans le quotidien des habitants (et des écoles en particuliers) depuis de nombreuses années. Politique d'austérité et de réductions de postes au sein de notre collectivité, manque d'actions structurantes pour faire face au réchauffement climatique... et bien oui ces politiques, les politiques du 20^e siècle inadaptées aux enjeux de notre époque ont laissé des traces et il y a fort à faire.

L'équipe précédente a misé sur les équipements de prestige pour faire rayonner la ville, qui sont mis à mal par la crise actuelle. Nous souhaitons faire rayonner notre ville par son exemplarité, par la solidarité sur notre territoire, la coopération avec d'autres territoires...

Écologie, solidarité, démocratie : ce sont les trois piliers de l'action de mon équipe, qui œuvre chaque jour en faveur des habitants de notre ville. Par le dialogue, par la concertation, par un changement majeur de gouvernance, nous construisons aujourd'hui les bases de la transformation de notre territoire, pour améliorer sa résilience face aux crises actuelle et à venir.

Au lieu de faire des effets d'annonce, de laisser penser que nous pouvons régler les problèmes structurels d'un claquement de doigt, nous retissons patiemment, dans l'écoute, les liens avec et entre les habitants. Dans la période actuelle, nous devons plus que jamais faire preuve de solidarité, d'humilité, sans monter les uns contre les autres. Dans cette période anxieuse, nous ne divisons pas, nous ne créons pas d'anxiété supplémentaire, nous tachons avec humilité là encore de rassurer nos concitoyens et nous souhaitons construire un chemin d'espoir.

Agir pour les habitants, au plus près de leurs préoccupations, c'est investir dans la végétalisation et la rénovation des écoles, des logements, c'est prendre à bras le corps la question des rats et des punaises de lit dans nos quartiers, c'est soutenir les acteurs du commerce, du tourisme et de la culture durant cette crise sanitaire, c'est renforcer l'aide

que nous apportons aux acteurs caritatifs en première ligne de la crise sociale. Mon équipe et moi-même agissons pour l'avenir des habitantes et des habitants et celui de leurs enfants, c'est la voie que nous avons choisie, et que nous suivons avec détermination.

S'ensuit un échange

77 Interpellation de Madame Rebecca BREITMAN: "les conditions de vie dans les quartiers populaires".

Madame BREITMANN :

Merci Madame la Maire,

Le confinement a mis en évidence les véritables problèmes que posent la majorité du patrimoine social construit en partie dans les années 70 : manque d'espaces extérieurs, un urbanisme de casernement, une ségrégation sociale et fonctionnelle. Dans ces ensembles souvent isolés se rajoute aujourd'hui au confinement urbain et social le confinement sanitaire.

Le premier confinement avait démontré que ce qui n'était déjà pas acceptable avant, est encore plus insupportable aujourd'hui et donc à régler d'urgence.

Des ensembles immobiliers du Neuhof, de la Meinau, de HautePierre ou de l'Elsau mais il y en a d'autres dans des quartiers plus centraux par exemple, sont par leur échelle, leur positionnement dans la ville une illustration de l'isolement et de la ségrégation des habitants.

Le confinement sanitaire aggrave les difficultés et l'inconfort des habitants de ces bâtiments dont les logements et les espaces collectifs sont souvent dégradés et insalubres. Beaucoup ne disposent pas d'espaces extérieurs acceptables, ce qui est pourtant essentiel en confinement.

Madame la Maire qu'est ce qui est entrepris pour pallier ces problèmes de société graves ? Comment, en particulier dans ces temps de crise, vous comptez remettre de l'humain dans ces quartiers ?

À court terme plusieurs pistes peuvent être mises en œuvre comme celle de l'installation de concierges dans ces immeubles pour répondre aux besoins des habitants et garantir la propreté des parties communes.

Mais également à long terme quelle est votre vision pour réhabiliter ces quartiers, ces immeubles et lutter concrètement contre le logement insalubre ? (Isolation thermique, isolation phonique, réaménagement des espaces collectifs, résidentialisation, différents points que l'on pourra aborder)

Madame la Maire, le fait que le dernier conseil municipal ait été annulé devait vous permettre et nous permettre de faire des propositions concrètes au service des Strasbourgeoises et Strasbourgeois. Mais l'ordre du jour que nous avons reçu ne répond pas à cette attente, du moins comme l'expliquait mon collègue Pierre, vraiment pas assez. L'habitat social et l'insalubrité des logements sont des urgences, en particulier en tant de confinement, et donc il est absolument nécessaire d'agir.

La question ici, Madame la Maire c'est bien celle de votre vision, de l'urbanisme, et de la vision urbaine plutôt pour Strasbourg et ses habitants.

Je vous remercie.

Madame la Maire :

Merci, Benjamin SOULET va vous répondre.

Monsieur SOULET :

Merci Madame la Maire,
Madame BREITMAN, chers collègues, je suis ravi d'intervenir pour ce dernier point du conseil avant la question d'actualité...

Madame la Maire :

N'allons pas trop vite !

Monsieur SOULET :

C'est un sujet très important.

Je vous remercie pour votre intérêt manifeste que vous montrez tant qu'à la qualité de vie et aux difficultés de nos concitoyens et concitoyennes, en particulier les plus fragiles en cette période de confinement.

Je vous répondrai en trois points :

Premier point : en propos liminaire, il me semble important de rétablir quelques nuances :

Évitons tout d'abord certaines généralisations, dont celle qui consiste à associer sans nuance la « question sociale » d'un côté et la question des « quartiers populaires ».

Soyons vigilant à ne pas véhiculer une représentation en trompe œil de ces quartiers qui peut être stigmatisante : une image de ces quartiers qui sont vus comme le réceptacle unique des maux de la société, et qui seraient caractérisés par une seule image : les dysfonctionnements sociaux, urbains, de l'habitat insalubre, dégradé, de la pauvreté.

Il ne faut pas oublier que ces quartiers ils sont loin d'être des espaces homogènes qui cumuleraient uniformément ces handicaps et en plus un enclavement géographique. Ils disposent au contraire, bien souvent de nombreux atouts et de potentiels que nous travaillons à valoriser.

La grande majorité de ces quartiers populaires, sont très bien connectés à l'ensemble du territoire via le réseau de transport en commun en site propre. Plusieurs (la Cité, Laiterie, Spach, la Cité Rotterdam, ...), sont dans des positions très centrales dans la ville et les autres quartiers comme Elsau, Hautepierre ou Neuhof que l'on peut voir dans une situation, une vision je dirais strasbourgeo-centrée, on les voit en périphérie. Si on se situe à l'échelle de l'Eurométropole, ils sont dans une situation très favorable. Ils sont dans une situation d'interface entre Strasbourg et la première/deuxième couronne. Ils ne sont pas tous périphérisés.

On peut parler aussi de beaucoup de quartiers qui disposent d'un environnement paysagé remarquable (à proximité de parcs, le PNU, le Neuhof avec la forêt, ...). Je

pourrais évoquer la richesse du tissu associatif, et les réseaux de solidarités très actifs dans ces quartiers.

Premier aspect, et surtout quelque chose qui est très important c'est que la pauvreté elle est très diffuse dans la ville. Plus de 50% du parc social, il est hors quartier populaire, 40 % des personnes pauvres sont hors quartier populaire.

Vous évoquez sur la question de l'insalubrité : sous ce prisme, le parc social présente bien moins de difficultés que le parc privé (sur l'ensemble des signalements d'instabilité seulement 1/3 concerne le parc social et aucun n'a conduit à des mesures préfectorales pour insalubrité graves).

Premier point : être un peu en nuance sur ces questions de social, de quartier, c'est important d'être dans la nuance.

Deuxième point, il ne faut pas que ces nuances, nous conduisent à sous-estimer les enjeux majeurs d'équité territoriale au sein d'un territoire strasbourgeois qui est très inégalitaire, on le sait.

Ce principe d'équité, il est au cœur de notre action politique. Je dirais qu'il prend toute son importance dans un contexte de désengagement généralisé de l'Etat, il faut toujours le rappeler (Syamak le disait tout à l'heure) :

- baisse des financements de l'Etat auprès des collectivités (-50M d'euros entre 2015 et 2018),
- la fin des contrats aidés, qui met en difficulté de nombreuses associations locales...
- le retrait des services publics dans les territoires dans une démarche de dématérialisation à marche forcée et toutes les inégalités d'accès que ça entraîne,
- la baisse des APL, a été évoqué tout à l'heure,
- la réduction des loyers à titre des solidarités,
- la loi Elan,
- l'augmentation de la TVA de 5.5 à 10% .

Tout cela contribue à fragiliser le secteur du logement social qui est tant essentiel. Mais du coup aussi leurs locataires, les populations les plus fragiles et puis l'ensemble des territoires. Parce que les bailleurs ont dû consacrer une grande part de leur fond propre pour compenser cette baisse de la recette des loyers au détriment de la production de logements, de leur réhabilitation, de la gestion urbaine de proximité.

Sur cette question plus largement, j'en profite, ce n'est pas pour vous répondre directement, mais je pense qu'il faut d'arrêter de taper sans cesse sur les bailleurs sociaux et sur le logement social. On l'entend beaucoup, ce sont des éléments constitutifs de la cohésion sociale, c'est important de le dire.

Dans ce contexte, notre politique consiste à réorienter fortement nos investissements et notre action au service des territoires qui ont le plus de besoins, qui sont le plus sous-dotés. C'est un véritable changement de modèle, on cherche une ville plus égalitaire, au

sein de laquelle l'ensemble des quartiers sont « enviables », dans la richesse de leur diversité.

Pourquoi je dis qu'il s'agit d'un changement de modèle parce que dans le passé tous les quartiers n'ont pas été investis de façon équitable par la collectivité. C'est le moins qu'on puisse dire, en première approche, si on prend un indicateur (on peut creuser derrière), si on regarde une lecture territoriale du PPI de Strasbourg sur quinze ans, de 2004 à 2019 pour être vraiment robuste je dirais sur la période, qu'est-ce que cela révèle ? Que des quartiers aisés ont concentré jusqu'à 17% de l'ensemble des investissements. À l'inverse, l'Elsau (0,46% de nos investissements). Des écarts rapportés par habitant de 1 à 9%, il faut prendre aussi ce contexte.

Notre politique, c'est de tenter de rééquilibrer au maximum ces situations. Alors, comment ça se décline notre action et notre intervention renforcée et je dirais différenciée dans les territoires ?

Tout d'abord, comme évoqué tout à l'heure, c'est toute la démarche nouvelle de participation, de travailler avec les acteurs, avec les habitants, avec les partenaires pour construire des diagnostics de territoire, comprendre la situation de nos quartiers, de façon partagée, dynamique... Quels sont leurs besoins, leurs attentes, quels sont les enjeux saillants ici et moins ici, la qualité de l'habitat, le manque d'équipement, les questions de vieillissement, l'attractivité des écoles. Donc, bien comprendre déjà nos quartiers, nos territoires, c'est la base. Il faut d'abord comprendre, mieux connaître pour ensuite mieux agir. Alors agir, ça va être ensuite par rapport à ces besoins d'activer tout un système de politique publique. Si je prends quelques exemples dans la question des conditions de l'habitat et de la qualité de vie, je suis heureux de pouvoir l'exprimer ici : l'ANRU (agence régionale de la rénovation urbaine) et le nouveau programme de rénovation urbaine, il va se poursuivre de 2019 à 2030 et avec des leviers très forts au travers de nos 3 piliers (écologique, social et démocratique).

L'ANRU c'est bien de le dire, c'est le premier projet urbain de la collectivité, c'est un milliard d'investissement dont 133,5 millions pour la ville de Strasbourg. C'est sur 8 quartiers à l'échelle de l'Eurométropole, dont 5 à Strasbourg (Elsau, Hautepierre, Cronembourg, Neuhof, Meinau).

Ce qui est intéressant avec ce projet : c'est vraiment une intervention globale et très structurante sur nos territoires. À la fois sur l'habitat, les questions d'amélioration de l'habitat, la diversification du parc de logement. On travaille sur les espaces extérieurs, fortement l'espace public, les pieds d'immeubles, la question de la végétalisation, les espaces d'agrément mais aussi tout ce qui est offre en équipement et service en travaillant les polarités commerciales.

Vous parliez d'urbanisme de casernement, au contraire l'ANRU participe à ouvrir les quartiers, à les connecter aux autres quartiers à l'ensemble de la ville, par le réseau viaire.

Quelques chiffres, malgré l'heure tardive :

Madame la Maire :

Plus trop de chiffres...

Monsieur SOULET :

On qualifie 3200 logements sur ce mandat, on en résidentialise 3500, on démolit, on supprime 2400 logements des plus dégradés, les moins attractifs. Un gros travail avec l'ANAH, sur le travail des co-proprétés dégradées, avec l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), 10 co-proprétés en QPV, presque 1400 logements qui sont traités. On a évoqué tout à l'heure le grand plan de rénovation de nos 8000 logements par an.

Je pourrais parler, il y a une délibération cadre en début d'année sur un plan service public territorial que l'on développe avec le déploiement de maisons de service au public dans les quartiers (Elsau, Koenigshoffen), les conciergeries solidaires (AMPERE), le travail sur la MIE qui est en cours (lancé lors du dernier conseil). On construit un plan d'action avec l'ensemble des acteurs pour lutter contre la prolifération des rats ou améliorer la vie dans les quartiers sous cet aspect-là. On vient de répondre à l'appel à projet « quartiers fertiles de l'ANRU » également pour développer des projets d'agriculture.

Des actions, structurantes : tout à l'heure on a évoqué quelques mesures liées à la crise, j'en citerais deux, pour dire qu'aussi on a des actions dans les territoires pendant cette période de confinement ; un maintien de niveau de service public de proximité bien plus élevé que lors du premier confinement. L'ensemble des mairies sont ouvertes, avec la direction des solidarités on s'arrange pour qu'il y ait au moins un CMS dans chaque quartier qui soit accessible donc une optimisation de la présence de la collectivité dans les territoires, le déploiement d'une flotte de près de 300 tablettes numériques qui vont être dans ces prochains jours diffusées dans les écoles des quartiers populaires en lien avec la mise en place des cités éducatives.

En conclusion, vous voyez bien que la lutte contre les inégalités territoriales se situe véritablement au cœur de notre action collective, et ce d'autant plus pendant cette crise sanitaire et sociale. Si vous le souhaitez, je vous propose de m'accompagner sur le terrain pour constater la diversité des projets engagés, qui contribuent à améliorer la vie des strasbourgeoise et des strasbourgeois et participent à instaurer l'égalité urbaine.

Je vous remercie.

S'ensuit un échange